



Rapport annuel

au 31/12/2024

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX

Part **GP**, Part **L**, Part **I**, Part **X**

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances internationaux

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances internationaux

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est de double :

- Chercher à surperformer sur la durée de placement recommandée (3 ans), son indicateur de référence (l'indice €STR capitalisé quotidiennement), net de frais de gestion réels de chacune des catégories de parts du FCP :
 - objectif de performance supérieure de 1,7 % par an à celle de l'€STR pour la part X,
 - objectif de performance supérieure de 1,5 % par an à celle de l'€STR pour la part I,
 - objectif de performance supérieure de 1,4 % par an à celle de l'€STR pour la part GP,
 - objectif de performance supérieure de 1,15 % par an à celle de l'€STR pour la part L; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence du marché monétaire est l'€STR capitalisé.

L'€STR est le taux d'intérêt de référence du marché monétaire qui reflète le coût des emprunts au jour le jour appliqué par les banques de la zone euro. Il est calculé par la Banque centrale européenne (BCE) et publié sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu.

Le FCP est géré activement. L'€STR est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur de référence est utilisé par l'OPCVM au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. Des informations complémentaires sur l'indice de référence soient accessibles via le site internet suivant : www.emmi-benchmarks.eu.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « **Note Moyenne Améliorée** »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR français.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités), ICE BofA Global High Yield Index et Bloomberg Global Aggregate - Corporate¹ et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser. Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:
 - La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires);
 - La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
 - La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
 - Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR Français, servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon, selon les critères définis par la Société de Gestion. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

¹ L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est composé de titres obligataires d'entreprise émis en euros dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et l'agence de notation Fitch et Baa3 dans l'échelle Moody's (investment grade); exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an; la nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant. Son ticker Bloomberg est le LECPTREU Index. L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est calculé et publié par son administrateur Bloomberg. L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.bloomberg.com/professional/product/indices. L'indice ICE BofA Global High Yield Index est composé d'obligations d'entreprise libellées en EUR, USD, CAD et GBP, émises publiquement sur les principaux marchés domestiques ou euro-obligataires. Les titres éligibles doivent avoir une notation inférieure à BBB- (investment grade; notation basée sur une moyenne de Moody's, S&P et Fitch; et au moins 18 mois jusqu'à l'échéance finale au moment de l'émission. De plus, les titres éligibles doivent avoir une durée résiduelle d'au moins un an et un échéancier de coupon fixe et un encours minimum de 250 millions USD, 250 millions EUR, 100 millions GBP ou 100 millions CAD. Son ticker Bloomberg est le GOBF Index. L'indice est calculé et publié par son administrateur ICE. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.theice.com/market-data/indices.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au FCP à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La stratégie d'investissement du FCP consiste à gérer un portefeuille de titres de créance et d'instruments du marché monétaire d'émetteurs privés ou publics :

La construction du portefeuille consiste à sélectionner des titres de taux majoritairement libellés en euro, principalement des pays de l'OCDE. Le FCP peut, en outre, investir dans des émissions de pays émergents, dans un but de diversification du portefeuille, dans la limite de 10 % de l'actif net.

L'exposition au risque de change est limitée à 10 % de l'actif net. Au-delà de 10 % de l'actif net, le risque de change est systématiquement couvert. Cette couverture systématique s'applique aux devises de pays de l'OCDE (hors euro) et aux devises des pays émergents.

Les titres sélectionnés seront principalement de catégorie Investment Grade. L'exposition au risque actions ne dépassera pas 10 % de l'actif net.

La stratégie d'investissement du FCP tire parti de plusieurs sources de valeur ajoutée dans le respect des contraintes de gestion définies ci-après.

Ces sources proviennent de :

- L'allocation entre les différentes classes d'actifs obligataires en fonction de leurs couples rendement/risque relatifs dans les différentes phases de marché ;
- La gestion dynamique de l'exposition globale au risque de taux en fonction des anticipations d'évolution des principaux taux directeurs et des taux longs ; Les stratégies directionnelles sur les marchés obligataires qui peuvent être mises en œuvre, ont pour objectif d'allouer la sensibilité positive (en exposition sur les différents marchés obligataires (dettes d'états, obligations sécurisées, agences, dettes privées, obligations indexées à l'inflation, obligations convertibles ou sur les instruments dérivés) ou la sensibilité négative du portefeuille (en couverture via l'usage d'instruments financiers dérivés).
- La gestion de l'exposition sur les courbes des taux en fonction des anticipations de déformation de la courbe des taux (stratégies de pentification et d'aplatissement), du portage et de l'effet passage du temps sur la courbe ;
- La gestion de l'allocation pays en fonction des vues de la Société de Gestion sur les principaux pays de l'OCDE ;
- Le choix du secteur d'activité en fonction du cycle économique et de la valorisation ;
- La sélection des émetteurs en fonction des valorisations relatives, des instruments financiers en termes de séniorité et de maturités des titres obligataires (point sur la courbe de l'émetteur) ;
- Des stratégies d'arbitrage en fonction d'écart de valorisation ; ces stratégies consistent à :
 - arbitrer les titres obligataires et les instruments dérivés de zones géographiques différentes, de type de taux différents (taux nominal vs taux réel), de maturités différentes, de qualité de crédit différente, des classes d'actif obligataires différentes, de type d'inflations différentes, de devise différentes, d'émetteurs différents ;
 - arbitrer des obligations et des instruments dérivés de taux, de crédit, de swap d'inflation afin d'exploiter un écart de valorisation entre deux instruments similaires.
- L'optimisation des points d'entrée et de sortie des stratégies en fonction de la liquidité, des flux des investisseurs et des opportunités des marchés primaires et secondaires.
- L'exposition au risque de change.

La sensibilité aux taux d'intérêt évoluera dans la fourchette [-2; +6]

La sensibilité crédit (sensibilité à la prime de risque toutes classes d'actifs obligataires: dettes d'états, obligations sécurisées, d'agences et d'émetteurs privés...) évoluera dans une fourchette de [-2; +9]

De par ces fourchettes de sensibilité et l'utilisation de stratégies d'arbitrage via des instruments financiers dérivés, la stratégie d'investissement du FCP ne présente pas un biais directionnel durable et significatif aux marchés obligataires. Le FCP visera ainsi à générer une performance absolue positive quelles que soient les conditions de marché.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

La gestion suivra le niveau de volatilité du portefeuille avec une cible moyenne de 3 % sur la période de détention recommandée (hors conditions exceptionnelles de marché). Cette volatilité cible pourra évoluer à la hausse, comme à la baisse, en fonction des anticipations de la Société de Gestion des évolutions des marchés.

Tableau de synthèse: gestion :

	Minimum	Maximum
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	-2	+6
Fourchette de sensibilité aux spread de crédit	-2	9
Risque de change	10 % maximum	
Devise	Euro Minimum 50 % OCDE hors Euro max 50 % devises émergentes maximum 10 %	
Émetteurs pays de l'OCDE	75 %	110 %
Émetteurs de pays émergents	10 % maximum	

La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, parmi les valeurs appartenant à l'univers global de la dette obligataire euro émise par des émetteurs privés et quasi-publics, dans la limite de 10 % de l'actif net et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le portefeuille n'a pas vocation à détenir des actions en direct, excepté lorsqu'elles sont issues d'une conversion ou d'un échange ou lorsqu'elles font l'objet d'un rappel (cas des obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, obligations contingentes convertibles). L'exposition au risque action ne dépassera pas 10 % de l'actif net.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP est investi au minimum à 50 % de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont des émissions du secteur privé ou public et des titres émis ou garantis par des États. Ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du FCP.

Le FCP est investi au minimum à 50 % de son actif dans des titres libellés en Euro et à 75 % dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (dont les titres libellés en Euro).

L'exposition du FCP aux titres de créances pourra porter jusqu'à 110 % de son actif net.

Le FCP pourra être exposé jusqu'à 110 % aux titres de catégorie Investment Grade correspondants à une notation minimale BBB- /Baa3 par les principales agences existantes (Standard&Poor's, Moody's, Fitch...) ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion en application de la méthode de Bâle (celle-ci stipule qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (actuellement Standard&Poor's, Moody's, Fitch...), la Société de Gestion retient la note la plus basse des deux meilleures, si le titre n'est noté que par deux agences, la moins bonne des deux est retenue, enfin, dans le cas où une seule agence note le titre, celle-ci est retenue).

Le FCP peut également être exposé, à hauteur de 20 % maximum de l'actif net, à des titres ayant une notation inférieure à BBB- /Baa3, dits à caractère spéculatif (à haut rendement), par les principales agences existantes (Standard&Poor's, Moody's, Fitch...) ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion en application de la méthode de Bâle ci-avant définie.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

Le FCP peut également investir en titres non notés dans la limite de 15 % de son actif net. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion.

Le FCP peut, en outre, investir dans des émissions de pays émergents, dans un but de diversification du portefeuille, dans la limite de 10 % de l'actif net.

Le FCP peut investir dans des obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions dans la limite de 10 %

Le FCP peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites "CoCos" ou "Additional Tier 1") dans la limite de 10 % de l'actif net. Ce sont des titres hybrides car ils associent des caractéristiques d'obligations et d'actions. Ils sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les convertit en actions ordinaires ou réduit leur capital en cas d'évènements déclencheurs généralement définis contractuellement. Ils peuvent présenter un rendement supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques, de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée, remboursée après la dette senior). En cas de conversion en actions, le FCP pourra détenir des actions dans la limite de 10 % de l'actif net.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, fourchette de sensibilité, notations minimales à l'acquisition et en détention), la Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de l'acquisition du titre, de sa conservation ou de sa cession en cas d'évolution de la notation du titre.

■ Parts ou actions d'autres OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens (y inclus ETF²), ainsi qu'en parts ou actions de fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger respectant les critères d'équivalence prévus au R214-13 du Code monétaire et financier.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement gérés par LBP AM ou une société liée.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture, d'exposition ou d'arbitrage, auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition ou d'arbitrage sur taux : ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres, d'ajuster la sensibilité au taux du portefeuille entre [-2 et + 6],
- Options sur indices d'inflation et swaps d'indice sur inflation à des fins de couverture et/ou d'exposition sur indices d'inflation sur les marchés de gré à gré des pays développés de l'OCDE.
- Dérivés de crédit : Credit Default Swaps (CDS) sur indice Investment Grade (pour un maximum de 100 % de l'actif net) : ces instruments seront utilisés afin de s'exposer de manière provisoire et/ou de se protéger en prenant des positions acheteuses ou vendeuses.
- Contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap (TRS) pour un maximum de 100 % de l'actif net) pour échanger la performance entre un indice monétaire et un indice de référence Investment Grade, par exemple un indice représentatif du marché crédit à des fins de couverture et/ou de manière provisoire d'exposition. Les contreparties utilisées dans le cadre de contrats d'échange sur rendement global sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

² FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct, soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple : FTSE MTS Global, FTSE MTS 3-5 ans, Iboxx...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture sur les devises.

Les indices sous-jacents à ces instruments respectent les orientations de l'ESMA sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM (ESMA/2012/832). Ces indices ont une fréquence de re-balancement au minimum semestrielle, notamment pour les CDS sur indices Itraxx/CDX, sans coût significatif pour le portefeuille du FCP.

Les contreparties utilisées dans le cadre de contrat d'échange sur rendement global sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et a pour but de couvrir le portefeuille contre des risques financiers et de l'exposer.

Le niveau de levier maximum du FCP sur l'ensemble des marchés (résultant de l'investissement en direct dans les instruments financiers et de l'utilisation des instruments financiers à terme) ne pourra excéder 600 % de l'actif (levier brut).

L'effet de levier net est de 300 % maximum.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le FCP peut également investir, dans la limite de 70 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (certains Medium Term Notes, bons de souscription, warrants, collateralized debt obligation, credit linked note, obligations callable, obligations puttable), sur taux, indices, crédit ou change, OPCVM et fonds d'investissement ou actions.

En particulier, le FCP peut investir en titres comportant une exposition accessoire aux actions (obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, obligations contingentes convertibles).

4. Dépôts d'espèces

Afin de réaliser son objectif de gestion, et notamment dans le cadre de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 20 % de l'actif net du FCP.

5. Emprunts d'espèces

Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister de manière temporaire en raison des opérations liées aux flux du fonds (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions rachats...) dans la limite de 10 %.

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur le marché en vue d'améliorer la performance du portefeuille, optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont les titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

■ Niveau d'utilisation envisagée et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession temporaire dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition temporaire dans la limite d'une fois l'actif. Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire, et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Sélection des Contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires relatives à la rémunération figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créances internationaux". À ce titre, les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur directement et/ou indirectement via les OPC ainsi que via les dérivés dans lesquels le fonds est investi sont :

- **Risque de perte en capital**: le FCP n'offre, à aucun moment, de garantie de performance ou de capital et peut donc présenter un risque de perte en capital. Par conséquent il se peut que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de crédit**: en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera; L'OPCVM investi dans des titres "à caractère spéculatif (à haut rendement)", ces titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante). Cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de taux**: il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive de l'OPCVM) ou de baisse (en cas de sensibilité négative de l'OPCVM) des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.

- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante**: le FCP se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à caractère spéculatif (à haut rendement) / titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative. L'exposition nette du fonds aux titres à caractère spéculatif (à haut rendement) ou sans notation pourra atteindre 35 % de l'actif net, compte tenu de son objectif de gestion.
- **Risque de liquidité**: le FCP investit notamment dans des titres "à haut rendement / high yield", les volumes échangés peuvent ponctuellement se trouver réduits dans certaines conditions de marché. Les fourchettes de cotation peuvent s'en trouver élargies
- **Risque lié à l'engagement sur les instruments financiers à terme**: les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers à terme proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**: le style de gestion discrétionnaire appliqué au FCP repose sur la sélection des titres de créances et obligataires. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants. La performance du FCP peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du FCP peut en outre avoir une performance négative. Le style de gestion discrétionnaire repose également sur des stratégies d'arbitrage. L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de valorisations constatés ou anticipés entre deux instruments, en prenant une position acheteuse sur l'un et une position vendeuse sur l'autre. Dans le cas d'une évolution défavorable de ces arbitrages (baisse des opérations acheteuses et/ou hausse des opérations vendeuses), la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- **Risque lié à la surexposition**: le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations, l'effet de la baisse (en cas d'achat ou d'exposition) ou de la hausse (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié aux arbitrages**: l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de valorisations constatés ou anticipés entre deux instruments, en prenant une position acheteuse sur l'un et une position vendeuse sur l'autre. Dans le cas d'une évolution défavorable de ces arbitrages (baisse des opérations acheteuses et/ou hausse des opérations vendeuses), la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- **Risque inflation**: le porteur est exposé au risque inflation: les investisseurs en obligations indexées sur l'inflation peuvent enregistrer des performances négatives suite à l'évolution des indices d'inflation. En règle générale, la valeur boursière des titres à revenu indexé monte lorsque les indices d'inflation progressent et baisse lorsque les indices d'inflation chutent.
- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres :** le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPCVM conformément à la réglementation en vigueur.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et aux contrats d'échange sur rendement global peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents :** les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- **Risque actions :** il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative du FCP liée aux variations des marchés actions qui peuvent impacter la valorisation des titres hybrides (obligations convertibles ou obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») présents dans le FCP ou des actions détenues par le FCP suite à la conversion de ces titres hybrides. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Ce risque est limité dans la mesure où l'exposition au risque actions du FCP est au maximum de 10 %.
- **Risque de change :** il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié aux obligations contingentes :** Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ».
Le trigger est tout d'abord mécanique: il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.
Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.
L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants:
 - de déclenchement des clauses contingentes: si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
 - d'annulation du coupon: Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
 - de structure du capital: contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
 - de l'appel à prorogation: Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
 - d'évaluation / rendement: Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 3 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

■ Le 17/12/2024: Passage au label ISR V3

COMMENTAIRE DE GESTION

Evolution des marchés obligataires

Sur les marchés financiers, 2024 a été l'année de l'entrée dans un cycle de détente monétaire pour bon nombre de banques centrales des pays développés. Pour autant, et de façon contre-intuitive, les rendements obligataires se sont globalement tendus sur l'année. Ceci est la conséquence de « l'exceptionnalisme » de la croissance américaine, de la persistance de l'inflation des services et du contexte politique. Ainsi, les marchés de taux ont enregistré une forte volatilité et les tendances n'ont pas été linéaires, loin de là.

En ce qui concerne la croissance économique, l'année 2024 a été hétérogène sur le plan mondial. Ainsi, l'activité économique est restée forte aux États-Unis malgré des taux de la Fed maintenus élevés jusqu'à la fin de l'été. Cette résistance de l'économie américaine a d'ailleurs été qualifiée « d'exceptionnalisme américain ». En revanche, en zone euro l'activité a été moins dynamique, notamment pénalisée par les pays cœurs, principalement l'Allemagne et la France, alors que les pays périphériques enregistraient des taux de croissance robustes. L'inflation, bien que toujours supérieure aux cibles des banques centrales, a poursuivi son ralentissement grâce à la baisse des prix des matières premières et à l'atténuation des chocs économiques récents. Cependant, la désinflation s'est avérée plus lente en raison des tensions persistantes sur les prix des services domestiques et les salaires. En réponse à cette amélioration partielle des perspectives inflationnistes, la Fed, la BCE et la BoE n'ont baissé leurs taux directeurs qu'à partir du deuxième semestre 2024, de 100 points de base pour les deux premières et de 50 pb pour la Banque d'Angleterre, à respectivement 4,50 %, 3 % et 4,75 %.

Parallèlement, le contexte politique a accentué les incertitudes, notamment avec la dissolution de l'Assemblée nationale en France, qui a connu 4 premiers ministres en 2024, la victoire des travaillistes au Royaume-Uni, les élections américaines marquant le retour de D. Trump à la présidence, et l'éclatement de la coalition allemande qui est à l'origine de futures élections allemandes en février 2025. Le contexte géopolitique a également fait partie du manque de visibilité dans les perspectives économiques et financières.

Ces événements économiques et politiques ont, par conséquent, pesé sur les marchés obligataires. Les baisses de taux directeurs d'amplitudes moindres par rapport aux anticipations de marché de fin 2023 ont ainsi participé aux tensions des taux obligataires. Les incertitudes, notamment celles liées au programme inflationniste et protectionniste de Trump, ont, en plus, renforcé les primes de terme et d'inflation. Plus globalement, l'envolée du cours du pétrole, un soutien moindre des politiques monétaires non conventionnelles (« quantitative tightening ») et la normalisation de la politique monétaire de la BoJ ont été également ajoutés des pressions supplémentaires sur les marchés obligataires mondiaux. Dans cet environnement, les pentes de courbe de taux se sont accentuées sur l'année. Fin 2024, le taux du trésor américain à 2 ans était, par exemple, sur le même niveau qu'en début d'année alors que le 10 ans avait gagné 65 pb à 4,50 % sur les 12 mois écoulés. Par ailleurs, les primes de risque ont enregistré différents régimes. La situation politique en France a, en effet, causé une hausse de la prime de risque des titres du trésor français, jusqu'à 88 bps sur l'échéance à 10 ans, un plus haut depuis 2012. En revanche, l'amélioration des fondamentaux et des notations des pays périphériques de la zone euro a permis aux écarts de taux de leurs obligations vis-à-vis de celles de l'Allemagne de se contracter. Du côté du Royaume-Uni, les taux ont souffert des doutes sur la crédibilité de la politique budgétaire du nouveau gouvernement et de la trajectoire des finances publiques. Enfin, le crédit enregistré de très bonnes performances grâce à un contexte de détente des conditions financières et à une demande soutenue de la part des investisseurs pour cette classe d'actifs obligataires.

Quelle a été notre politique de gestion dans cet environnement obligataire ?

Au cours de l'année 2024, l'ensemble des sources d'alpha ont été exploitées à des degrés plus au moins forts selon les valorisations et les opportunités de marchés. Ils ont tous contribué positivement à la performance du portefeuille. Ainsi la valeur liquidative de la part I enregistre une progression de + 5,74 %, soit une performance supérieure de + 1,9 % par rapport à l'Ester et + 0,5 % par rapport à l'objectif de gestion (Ester + 150 bps). Le risque global du fonds est resté relativement faible toute l'année et sa volatilité historique sur 1 an est de 1,17 %.

La sensibilité globale du portefeuille a évolué entre 0,8, en début d'année, et 3,5. Elle était néanmoins de 1,5 en toute fin d'année 2024. Sa gestion a été active afin de profiter de la volatilité des taux qui est restée haute d'un point de vue historique. Elle a été construite principalement sur les taux euros mais des opportunités ont également été saisies sur les marchés américain, anglais, australien et japonais. En l'occurrence, le marché obligataire japonais a été le plus souvent vendu compte tenu de notre anticipation d'une poursuite de la normalisation de la politique monétaire de

la Banque du Japon. Dans la construction de la durée du portefeuille, l'ensemble des segments de maturité de courbe ont été mis à profit à l'instar d'une gestion très active des contrats courts futures sur l'Euribor 3 mois.

Par ailleurs, des stratégies d'accentuation des pentes de courbes ont été maintenues, voire renforcées en cours d'année, notamment sur la courbe swap de la zone euro ou encore sur celle du trésor américain. Leur objectif était de profiter à la fois d'un contexte de baisse des taux directeurs et du maintien de primes de terme élevées, en réponse à des déficits publics à venir plus élevés et/ou des refinancements nets plus importants.

Des expositions sur les dettes souveraines périphériques de la zone euro et émergentes ont également été présentes en portefeuille tout au long de l'année. Cette poche a notamment été renforcée en début d'année grâce à un marché primaire abondant et des primes de nouvelles émissions attractives. Par la suite, le risque global de ce compartiment a été allégé au fur-et-à-mesure de la compression des primes de risque. A contrario, la position défensive sur l'Italie, qui existait en début d'année en portefeuille, s'est progressivement transformée en position longue en raison du renforcement de la crédibilité fiscale du pays.

Sur les devises, une exposition au yen (contre euro) a été progressivement construite au cours du premier semestre pour un poids de 1,5 % de l'actif net. Elle répondait à notre vue positive sur le yen en raison de sa forte sous-évaluation relative et compte tenu des perspectives de politiques monétaires divergentes entre la BCE et la BoJ.

Sur la poche Crédit, la sensibilité a été augmentée en cours d'année en raison d'une vue constructive mais prudente. L'exposition au segment Investment Grade (IG) en fin d'année représentait ainsi 23 % du portefeuille mais une partie du risque était couverte à partir de produits dérivés. D'un point de vue sectoriel, nous avons réduit notre exposition au secteur automobile pour privilégier les télécommunications, tout en augmentant la pondération sur les financières, aussi bien senior que subordonnées. La poche de portage, principalement constituée de dettes à maturité inférieure à un an, a été réduite sur l'année, passant de 17 % en février à 11 % en fin de période, en raison de nombreuses échéances et d'un manque de nouvelles opportunités.

En outre, l'exposition aux dettes sécurisées (covered) et aux agences nationales et multinationales a été relativement stable.

Enfin, quelques opportunités ont été saisies sur le segment de l'inflation même si ce moteur a été très faiblement activé en 2024.

Perspectives 2025

En 2025, les différences de dynamisme économique de part et d'autre de l'Atlantique devraient se réduire graduellement. L'inflation devrait continuer à ralentir lentement, s'approchant de la cible de la BCE en zone euro dès mi-2025, tandis qu'elle pourrait rester légèrement au-dessus de l'objectif aux États-Unis avec des politiques protectionnistes américaines maintenant des pressions inflationnistes à court et moyen terme. L'incertitude politique persistera en France et ne devrait se débloquer en Allemagne qu'après les élections de février.

Aux États-Unis, la Fed devrait baisser ses taux directeurs à deux reprises cette année, profitant d'un ralentissement de l'inflation core après la publication encourageante des données CPI de décembre. Cependant, les politiques protectionnistes et inflationnistes de l'administration Trump, notamment la hausse des droits de douane, pourraient limiter la rapidité de ce mouvement. En zone euro, la BCE devrait adopter une politique encore plus accommodante avec quatre baisses de taux directeurs, ramenant le taux de dépôt à 2 % d'ici mi-2025, pour soutenir une croissance affaiblie et contrer les effets négatifs des incertitudes politiques en France et en Allemagne. Toutefois, l'arrêt des réinvestissements du PEPP depuis janvier 2025 ajoute un facteur de volatilité, avec EUR 510 milliards d'obligations à absorber par le marché privé. Au Japon, la BoJ devrait poursuivre son resserrement progressif, avec deux hausses de taux prévues cette année, soutenues par une dynamique salariale favorable et une consommation plus robuste.

Aux États-Unis, les rendements longs devraient rester volatils, intégrant une prime de terme élevée liée aux incertitudes budgétaires et aux mesures économiques de l'administration Trump, même si la baisse des taux directeurs pourrait offrir un léger soutien. En zone euro, la poursuite de l'assouplissement monétaire par la BCE devrait favoriser une détente modérée des taux longs, bien que la fin des réinvestissements du PEPP puisse maintenir une pression sur les spreads. Nous sommes donc plus constructifs sur les obligations, avec une préférence pour les maturités courtes en Europe et les pays périphériques. Nous conservons un positionnement prudent sur la dette française aux vues des incertitudes politiques qui perdurent. Au Royaume-Uni, les Gilts resteront sous tension, reflétant les inquiétudes sur la trajectoire des finances publiques, tandis qu'au Japon, la hausse progressive des taux directeurs pourrait continuer de soutenir les rendements longs et renforcer l'appréciation du yen.

Dans ce contexte, le dollar américain devrait rester fort, soutenu par la résilience de l'économie américaine, les politiques "America First" et une Fed relativement moins accommodante que ses homologues. L'euro, en revanche, pourrait continuer de souffrir des incertitudes politiques et de la lente reprise en zone euro, maintenant une faiblesse face au dollar et au yen. Le yen japonais lui pourrait poursuivre son appréciation progressive grâce à une politique économique plus dynamique et un environnement monétaire en phase de normalisation.

Enfin, nous restons constructifs sur le crédit, avec un biais sur le crédit IG. Nous anticipons une poursuite de la performance positive du marché au début de l'année, avant une stabilisation des spreads et un possible élargissement au deuxième semestre, l'ensemble des bonnes nouvelles étant intégrées dans les valorisations. La performance restera toutefois soutenue par un effet portage attractif. Nous continuons de privilégier le secteur des financières, tout en restant prudents sur l'automobile en attendant des catalyseurs favorables. Enfin, le marché primaire pourrait atteindre de nouveaux sommets en 2025.

PERFORMANCES

L'indice de référence est ESTR Capitalisé

Performances	Fonds – Part GP	Indice de référence
Sur 1 an	5,87 %	3,80 %
Sur 3 ans	12,44 %	7,19 %

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	5,74 %	3,80 %
Sur 3 ans	12,43 %	7,19 %

Performances	Fonds – Part L	Indice de référence
Sur 1 an	5,54 %	3,80 %
Sur 3 ans	11,41 %	7,19 %

Performances	Fonds – Part X	Indice de référence
Sur 1 an	6,15 %	3,80 %
Sur 3 ans	13,35 %	7,19 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

Le risque global du FCP est calculé en VaR absolue 99% à 20 jours (ouverts). Celle-ci correspond à la perte potentielle maximum que peut enregistrer le portefeuille sur un horizon de temps de 1 mois (20 jours ouverts) avec une probabilité de 99%. Le portefeuille est construit de manière à respecter, dans des conditions normales de marché, une limite de VaR 99% ex ante en 1 mois de 10%.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	80 356 606,64	80 304 597,31	160 661 203,95
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	18 526 563,94	18 620 421,75	37 146 985,69
BTPS 4.000% 15-11-30	9 324 614,10	9 331 640,10	18 656 254,20
BTF 0% 02-05-24	15 490 509,48	—	15 490 509,48
BTPS 3.150% 15-11-31	12 519 989,00	2 541 200,75	15 061 189,75
BTF 0% 29-01-25	14 943 422,54	—	14 943 422,54
BTF 0% 12-02-25	14 937 202,19	—	14 937 202,19
REP OF SLOVENIA 3.000% 10-03-34	7 013 084,55	6 975 243,70	13 988 328,25
BTF 0% 05-03-25	13 911 409,38	—	13 911 409,38
UK TSY GILT 4.250% 07-09-39	6 545 078,36	6 433 003,89	12 978 082,24

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement: 300,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute: 600,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de:

- 108,04 % selon la méthode de l'engagement,
- 146,10 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

OPCVM: INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'exercice sous revue, l'OPC a eu recours à des produits dérivés (Change à terme, CDS,; SWAP de taux et d'inflation; Options sur obligation future; Futures sur devise et sur obligation).

À fin décembre 2024, le portefeuille comprenait les dérivés OTC suivants: Collatéral cash OTC; Collatéral cash sur prêt emprunt.

Les contreparties à ces opérations étaient: JP MORGAN AG; BARCLAYS BK IRL; GOLDMAN SACH INTL.

Le montant total des collatéraux s'élevait à : 720 000,00 EUR.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part FR0013341401,
- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part FR0013403425,
- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part FR0013341435,
- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part FR0013341419.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique. Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	181 192 912,42
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	181 192 912,42
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	51 863 631,62
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	51 863 631,62
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	22 552 144,32
OPCVM	20 425 092,32
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	2 127 052,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instrument­es financiers à terme (G)	2 174 162,56
Opérations tempo­raires sur titres (H)	0,00
Créances repré­sen­tatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances repré­sen­tatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances repré­sen­tatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations tempo­raires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	257 782 850,92
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 914 976,74
Comptes financiers	363 722,95
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	2 278 699,69
Total de l'actif I+II	260 061 550,61

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	239 976 231,58
Report à nouveau sur revenu net	1 989 127,57
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	14 455 820,93
Capitaux propres I	256 421 180,08
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	256 421 180,08
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	2 746 196,81
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	2 746 196,81
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	535 034,71
Concours bancaires	359 139,01
Sous-total autres passifs IV	894 173,72
Total Passifs : I+II+III+IV	260 061 550,61

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	5 167 135,07
Produits sur titres de créances	326 679,21
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	816 399,55
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	160 241,25
Sous-total produits sur opérations financières	6 470 455,08
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-1 276 943,59
Charges sur opérations temporaires sur titres	-78 495,92
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-13 021,53
Sous-total charges sur opérations financières	-1 368 461,04
Total revenus financiers nets (A)	5 101 994,04
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-772 625,74
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-772 625,74
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	4 329 368,30
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	624 733,51
Sous-total revenus nets I = (C+D)	4 954 101,81
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	3 961 420,49
Frais de transactions externes et frais de cession	-34 059,36
Frais de recherche	-48 866,14
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	3 878 494,99
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	468 409,24
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	4 346 904,23

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	4 508 320,18
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-2 238,90
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	4 506 081,28
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	648 733,61
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	5 154 814,89
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	14 455 820,93

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est de double :

- Chercher à surperformer sur la durée de placement recommandée (3 ans), son indicateur de référence (l'indice €STR capitalisé quotidiennement), net de frais de gestion réels de chacune des catégories de parts du FCP :
 - objectif de performance supérieure de 1,7 % par an à celle de l'€STR pour la part X, - objectif de performance supérieure de 1,5 % par an à celle de l'€STR pour la part I,
 - objectif de performance supérieure de 1,4 % par an à celle de l'€STR pour la part GP, - objectif de performance supérieure de 1,15 % par an à celle de l'€STR pour la part L ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	279 929 788,25	342 784 026,36	336 782 507,25	253 786 317,36	256 421 180,08
PART LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP EN EUR					
Actif net	1 841 818,93	2 027 356,74	2 025 793,19	1 970 930,02	7 397 784,19
Nombre de titres	18 260,67375	20 084,81062	19 994,87139	18 384,10773	65 180,55715
Valeur liquidative unitaire	100,86	100,93	101,31	107,20	113,49
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,42	0,24	4,91	-1,19	1,92
Capitalisation unitaire sur revenu	0,07	0,36	0,44	0,26	2,02
PART LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I EN EUR					
Actif net	37 452 801,64	74 069 661,27	68 683 205,81	53 996 204,55	60 167 198,43
Nombre de titres	3 707,01000	7 322,01000	6 761,01000	5 020,01000	5 290,00773
Valeur liquidative unitaire	10 103,23	10 116,02	10 158,71	10 756,19	11 373,74
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-42,15	24,98	492,26	-119,66	193,11
Capitalisation unitaire sur revenu	12,51	41,22	49,18	31,31	188,88
PART LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L EN EUR					
Actif net	114 265 222,29	118 593 641,94	121 208 166,08	60 930 713,30	4 139 987,02
Nombre de titres	1 140 670,49077	1 186 528,35838	1 211 808,03758	577 439,36483	37 177,09849
Valeur liquidative unitaire	100,17	99,95	100,02	105,51	111,35
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,42	0,24	4,86	-1,17	1,89
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,22	0,05	0,13	-0,04	1,66
PART LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X EN EUR					
Actif net	126 369 945,39	148 093 366,41	144 865 342,17	136 888 469,49	184 716 210,44
Nombre de titres	12 437,02383	14 526,02383	14 120,02383	12 575,02383	15 985,02383
Valeur liquidative unitaire	10 160,78	10 195,03	10 259,56	10 885,74	11 555,57
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	496,35	375,23	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-42,22	25,07	0,00	0,00	195,77
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,00	0,00	70,92	124,43	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	33,66	62,88	0,00	0,00	359,72

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et autres fonds d'investissement non cotés sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créances sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors-bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et / ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de Gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2e niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à :

- a. pour la part I : 0,50 % TTC
- b. pour la part X : 0,50 % TTC
- c. pour la part L : 0,80 % TTC
- d. pour la part GP : 0,70 % TTC

Swing Pricing

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans le FCP, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du fonds, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant du FCP des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans le FCP. Ainsi, si un jour de calcul de la valeur liquidative (VL), le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus a minima trimestriellement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des fourchettes d'achat-vente.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats des différents porteurs, il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du « swing » à un moment donné dans le futur. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2 % de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Commission de surperformance

Des frais de gestion variables seront prélevés pour les parts I, au profit de la Société de Gestion. Ces frais de gestion correspondent à 20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes.

La surperformance correspond à la différence positive entre l'appréciation de la valeur liquidative du FCP ajustée des souscriptions/rachats, et celle d'un fonds fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence (€STR capitalisé) majoré, sur une base annuelle, de 1,50 %, ajustée des souscriptions/rachats dans le FCP, sur la Période de Référence.

Des frais de gestion variables seront prélevés, au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes: La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion, a la date de paiement de la commission de surperformance, dès lors que la surperformance est positive à la date de constatation. En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de gestion dès le rachat.

- Date de constatation de la commission de surperformance: dernière date de valeur liquidative du mois de décembre de chaque année.

La date de constatation de la commission de surperformance devient une date de paiement de la commission de surperformance si à cette date, une commission de surperformance est en mesure d'être payée à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GP, X, I et L	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	253 786 317,36
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	55 241 376,97
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-65 320 458,82
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 329 368,30
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 878 494,99
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	4 506 081,28
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	256 421 180,08

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP		
Parts souscrites durant l'exercice	63 960,86561	6 957 419,47
Parts rachetées durant l'exercice	-17 164,41619	-1 883 398,42
Solde net des souscriptions/rachats	46 796,44942	5 074 021,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	65 180,55715	
PART LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I		
Parts souscrites durant l'exercice	272,99773	3 093 856,97
Parts rachetées durant l'exercice	-3,00000	-32 681,58
Solde net des souscriptions/rachats	269,99773	3 061 175,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 290,00773	
PART LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L		
Parts souscrites durant l'exercice	12 353,90703	1 338 527,99
Parts rachetées durant l'exercice	-552 616,17337	-59 202 993,17
Solde net des souscriptions/rachats	-540 262,26634	-57 864 465,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 177,09849	
PART LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X		
Parts souscrites durant l'exercice	3 795,00000	43 851 572,54
Parts rachetées durant l'exercice	-385,00000	-4 201 385,65
Solde net des souscriptions/rachats	3 410,00000	39 650 186,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 985,02383	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP FR0013341401	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	7 397 784,19	65 180,55715	113,49
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I FR0013341435	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	60 167 198,43	5 290,00773	11 373,74
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L FR0013341419	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	4 139 987,02	37 177,09849	111,35
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X FR0013403425	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	184 716 210,44	15 985,02383	11 555,57

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
 - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	181 192,92	176 410,98	0,00	4 781,94	0,00
Titres de créances	51 863,63	46 838,53	5 025,10	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	363,72	0,00	0,00	0,00	363,72
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-359,14	0,00	0,00	0,00	-359,14
HORS-BILAN					
Futures	NA	-5 541,62	23 201,50	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-6 100,00	6 100,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		211 607,89	34 326,60	4 781,94	4,58

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
 - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-]3 - 6 mois] (*) +/-]6 - 12 mois] (*) +/-]1 - 3 ans] (*) +/-]3 - 5 ans] (*) +/-]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	1 822,19	5 923,75	6 112,28	26 648,98	35 140,66	70 369,13	35 175,92
Titres de créances	51 863,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	363,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-359,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	23 201,50	0,00	0,00	-2 643,81	-13 998,18	9 375,53	1 724,84
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	6 100,00	0,00	0,00	-50,00	4 600,00	-10 650,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	76 891,90	12 023,75	6 112,28	24 005,17	21 092,48	84 344,66	26 250,76

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 JPY +/-	Devise 4 AUD +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	12 838,81	8 667,58	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	109,63	0,00	254,09	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	-69,19	0,00	-67,22	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	1 150,50	57,12	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-13 956,70	-8 716,07	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	8,84	18,48	-2 491,07	31,75	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	151,08	-42,08	-2 236,98	-35,47	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	150 312,82	30 880,09	0,00
Titres de créances	51 863,63	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	-13 000,00
Solde net	202 176,45	30 880,09	-13 000,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	33,97	0,00
GOLDMAN SACHS INTL LTD	803,74	0,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	171,44	0,00
JP MORGAN CHASE PARIS	179,21	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	1,87	0,00
UBS EUROPE SE	5,40	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	320,28	0,00
BNP PARIBAS FRANCE	0,17	0,00
GOLDMAN SACHS INTL LTD	491,25	0,00
NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH	280,79	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
UBS EUROPE SE	0,00	202,32
BNP FINANCE PARIS	0,00	7,29
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	0,08
GOLDMAN SACHS INTL LTD	0,00	1 110,04
NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH	0,00	244,18
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	0,00	261,47
Dettes		
Collatéral espèces		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	370,94

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	795 597,23
	Coupons et dividendes en espèces	26 882,28
	Collatéraux	1 092 497,23
Total des créances		1 914 976,74
Dettes		
	Frais de gestion fixe	52 957,03
	Frais de gestion variable	98 777,01
	Collatéraux	370 942,34
	Autres dettes	12 358,33
Total des dettes		535 034,71
Total des créances et des dettes		1 379 942,03

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
PART LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	27 022,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,43
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	1 361,47
Pourcentage de frais de recherche	0,02
PART LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	213 605,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,38
Frais de gestion variables provisionnés	98 776,23
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,18
Frais de gestion variables acquis	0,78
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	12 040,85
Pourcentage de frais de recherche	0,02
PART LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	191 523,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,73
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	5 143,85
Pourcentage de frais de recherche	0,02
PART LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	241 696,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,17
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	30 319,97
Pourcentage de frais de recherche	0,02

Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	438 575,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	438 575,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			2 586 003,70
	FR00140009W6	BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	1 082 323,15
	FR001400SWX7	BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	1 503 680,55
TCN			0,00
OPC			22 552 144,32
	FR0013358025	LBPAM INFLATION FLEXIBLE Part I	4 057 970,00
	FR0013403680	LBPAM ISR EURO HIGH YIELD I	2 127 052,00
	FR0013188752	OSTRUM ISR CASH EONIA Part Z2	378 992,16
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	15 988 130,16
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			25 138 148,02

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	4 954 101,81
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	4 954 101,81
Report à nouveau	1 989 127,57
Sommes distribuables au titre du revenu net	6 943 229,38

Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	132 041,06
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	132 041,06
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	132 041,06
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	132 041,06
Total	132 041,06
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	999 193,17
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	999 193,17
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	999 193,17
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	999 193,17
Total	999 193,17
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	61 861,28
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	61 861,28
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	61 861,28
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	61 861,28
Total	61 861,28
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	3 761 006,30
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 761 006,30
Report à nouveau	1 989 127,57
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 750 133,87
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	5 750 133,87
Total	5 750 133,87
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 346 904,23
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	4 346 904,23
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 346 904,23

Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	125 500,44
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	125 500,44
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	125 500,44
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	125 500,44
Total	125 500,44
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 021 583,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 021 583,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 021 583,22
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 021 583,22
Total	1 021 583,22
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	70 343,73
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	70 343,73
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	70 343,73
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	70 343,73
Total	70 343,73
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 129 476,84
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 129 476,84
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 129 476,84
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	3 129 476,84
Total	3 129 476,84
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			180 754 337,42	70,49
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			180 754 337,42	70,49
Assurance			4 108 558,94	1,60
ALLIANZ SE 3.2% PERP	USD	600 000	516 047,00	0,20
CNP ASSURANCES 0.375% 08-03-28	EUR	800 000	737 969,97	0,29
CNP ASSURANCES 1.25% 27-01-29	EUR	700 000	654 220,23	0,26
CNP ASSURANCES 4.875% 16-07-54	EUR	500 000	534 889,52	0,21
FIDELIDADE COMPANHIA DE SEGUROS 4.25% 04-09-31	EUR	1 200 000	1 225 930,85	0,47
MUNICH RE 1.25% 26-05-41	EUR	500 000	439 501,37	0,17
Automobiles			4 170 304,06	1,63
General Motors Financial Co Inc 5.15% 15-08-26	GBP	1 500 000	1 852 112,70	0,72
NISSAN MOTOR 2.652% 17-03-26	EUR	1 000 000	1 014 356,00	0,40
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	1 300 000	1 303 835,36	0,51
Banques commerciales			67 698 736,58	26,36
BANCO BPM 1.625% 18-02-25 EMTN	EUR	1 000 000	1 011 927,65	0,39
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	600 000	630 356,96	0,25
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 3.125% 21-10-29	EUR	900 000	904 442,05	0,35
BBVA 1.0% 16-01-30	EUR	1 000 000	1 008 674,81	0,39
BBVA 4.125% 10-05-26	EUR	1 100 000	1 133 590,99	0,44
BBVA 4.375% 29-08-36 EMTN	EUR	800 000	824 426,08	0,32
BK IRELAND GROUP 7.5% PERP	EUR	1 000 000	1 028 143,20	0,40
BNP 4.032 12/31/49	EUR	1 300 000	1 308 109,61	0,51
BNP PAR 4.159% 28-08-34 EMTN	EUR	900 000	920 952,88	0,36
BPER BANCA 3.75% 22-10-27	EUR	1 000 000	1 044 550,00	0,41
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	1 100 000	1 082 323,15	0,42
BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	EUR	1 500 000	1 503 680,55	0,59
CA 3.125% 26-01-29 EMTN	EUR	600 000	604 069,72	0,24
CAIXABANK 2.25% 17-04-30 EMTN	EUR	900 000	910 565,14	0,36
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 10.0% 30-10-26	EUR	900 000	966 373,40	0,38
CMZB FRANCFORT 4.0% 05-12-30	EUR	1 000 000	1 006 298,08	0,39
CMZB FRANCFORT 6.125% PERP	EUR	800 000	844 721,66	0,33
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 3.375% 28-08-28	EUR	2 000 000	2 083 011,23	0,81
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.625% PERP	EUR	1 600 000	1 603 016,48	0,63
CREDITO EMILIANO 3.25% 18-04-29	EUR	600 000	624 138,41	0,24
CRELAN 5.375% 30-04-35 EMTN	EUR	1 000 000	1 086 990,55	0,42
DANSKE BK 3.75% 19-11-36 EMTN	EUR	400 000	400 669,32	0,16
DEUTSCHE BK 4.5% 01-04-25	USD	1 000 000	974 722,36	0,38
DEUTSCHE BK 5.625% 19-05-31	EUR	1 500 000	1 584 871,64	0,62
DEUTSCHE BK NEW YORK BRANCH 4.999% 11-09-30	USD	633 000	607 260,40	0,24
ERSTE GR BK 3.25% 27-08-32	EUR	1 500 000	1 521 879,45	0,59
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	1 300 000	1 314 682,88	0,51
FORD MOTOR CREDIT 4.165% 21-11-28	EUR	800 000	819 213,37	0,32
FORD MOTOR CREDIT 5.125% 05-11-26	USD	300 000	291 932,77	0,11
Hellenic Bank Public Company 4.0% 17-09-26	EUR	300 000	305 728,68	0,12
IBERCAJA 2.75% 23-07-30	EUR	1 200 000	1 206 463,40	0,47
ICCREA BANCA 4.75% 18-01-32	EUR	1 000 000	1 065 563,28	0,42
ING GROEP NV 2.125% 26-05-31	EUR	1 500 000	1 499 286,99	0,58
ING GROEP NV 4.25% 26-08-35	EUR	600 000	620 074,19	0,24
ING GROEP NV 6.5% PERP	USD	1 500 000	1 467 207,46	0,57
INTE 3.625% 30-06-28	EUR	1 200 000	1 257 986,30	0,49
INTE 4.5% 02-10-25 EMTN	EUR	800 000	819 452,60	0,32
INTE 7.0% 21-11-25	USD	2 000 000	1 981 973,28	0,77
INTESA SANPA 7.7% PERP CV	USD	1 000 000	994 039,91	0,39

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 0.0% 15-09-28	EUR	8 400 000	7 719 096,00	2,96
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 20-02-31	EUR	3 400 000	3 528 939,70	1,38
MBANK 8.375% 11-09-27	EUR	800 000	880 174,03	0,34
MBANK SPOLKA AKCYJNA 4.034% 27-09-30	EUR	900 000	916 497,91	0,36
MONTE PASCHI 2.625% 28-04-25	EUR	900 000	913 688,51	0,36
MONTE PASCHI 3.625% 27-11-30	EUR	700 000	704 490,26	0,27
MONTE PASCHI 6.75% 05-09-27	EUR	1 500 000	1 616 027,67	0,63
NATL BANK OF GREECE 3.5% 19-11-30	EUR	400 000	403 222,03	0,16
NCG BAN 5.5% 18-05-26 EMTN	EUR	800 000	835 126,03	0,33
NOVO BAN 3.25% 01-03-27 EMTN	EUR	700 000	729 193,26	0,28
NOVO BAN 3.5% 09-03-29 EMTN	EUR	600 000	612 817,97	0,24
RCI BANQUE 1.625% 11-04-25	EUR	1 300 000	1 310 825,08	0,51
RENAULT CREDIT INTERNATIONAL BANQUE SA 2.625% 18-02-30	EUR	1 000 000	1 020 060,82	0,40
SG 1.125% 30-06-31 EMTN	EUR	1 000 000	970 743,70	0,38
SG 3.0% 12-02-27	EUR	1 600 000	1 604 768,52	0,63
SG 5.25% 19-02-27	USD	1 200 000	1 167 912,12	0,46
UNICAJA BANCO SA E 3.5% 12-09-29	EUR	700 000	713 184,93	0,28
UNICAJA BANCO SA E 7.25% 15-11-27	EUR	1 100 000	1 188 597,16	0,46
Biens de consommation durables			1 398 784,68	0,55
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	1 400 000	1 398 784,68	0,55
Boissons			797 853,70	0,31
COCA COLA HBC FINANCE BV 3.125% 20-11-32	EUR	800 000	797 853,70	0,31
Compagnies aériennes			1 322 282,00	0,52
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.0% 29-05-26	EUR	1 300 000	1 322 282,00	0,52
Composants automobiles			1 001 373,42	0,39
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	1 000 000	1 001 373,42	0,39
Crédit à la consommation			1 118 489,73	0,44
CAIXA CENTRAL DE CREDITO AGRICOLA MUTUO 8.375% 04-07-27	EUR	1 000 000	1 118 489,73	0,44
Electricité			1 774 481,59	0,69
EDF 5.375% PERP EMTN	EUR	1 000 000	1 050 821,69	0,41
ELIA GROUP SANV 3.875% 11-06-31	EUR	700 000	723 659,90	0,28
Emballage et conditionnement			1 403 233,81	0,55
VERALLIA SASU 3.875% 04-11-32	EUR	1 400 000	1 403 233,81	0,55
Equipement et services pour l'énergie			1 290 992,45	0,50
EUROGRID GMBH 1 3.732% 18-10-35	EUR	400 000	407 445,19	0,16
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 3.125% 11-12-33	EUR	900 000	883 547,26	0,34
Equipements électriques			609 463,15	0,24
PRYSMIAN 3.875% 28-11-31 EMTN	EUR	600 000	609 463,15	0,24
Equipements et instruments électroniques			993 445,62	0,39
IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP	EUR	1 000 000	993 445,62	0,39
Finances			408 252,53	0,16
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 3.454% 27-11-32	EUR	400 000	408 252,53	0,16
FPI de détail			508 683,72	0,20
CARMILA 3.875% 25-01-32 EMTN	EUR	500 000	508 683,72	0,20
Gestion et promotion immobilière			810 261,15	0,32
CASTELLUM HELSINKI FINANCE 2.0% 24-03-25	EUR	800 000	810 261,15	0,32
Gestion immobilière et développement			202 230,47	0,08
CASTELLUM AB 4.125% 10-12-30	EUR	200 000	202 230,47	0,08
Infrastructure de transports			737 569,69	0,29
ATLANTIA EX AUTOSTRADA 4.5% 24-01-30	EUR	700 000	737 569,69	0,29
Logiciels			1 012 250,82	0,39
BPOST SA DE DROIT PUBLIC 3.29% 16-10-29	EUR	1 000 000	1 012 250,82	0,39
Marchés de capitaux			8 784 278,61	3,43
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	700 000	720 031,79	0,28

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	1 200 000	1 210 777,48	0,47
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.25% 02-04-29	EUR	1 300 000	1 314 236,07	0,51
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27	EUR	1 000 000	1 074 440,52	0,42
DANSKE MORTGAGE BANK 3.5% 29-01-29	EUR	1 700 000	1 812 665,22	0,71
RAIFFEISEN BANK INTL AG 3.875% 03-01-30	EUR	700 000	712 166,00	0,28
RAIFFEISEN BANK INTL AG 5.25% 02-01-35	EUR	900 000	925 203,45	0,36
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.5% PERP	EUR	1 000 000	1 014 758,08	0,40
Métaux et minerais			993 907,95	0,39
ARCELLOR MITTAL 3.125% 13-12-28	EUR	1 000 000	993 907,95	0,39
Pétrole, gaz et carburants			602 865,21	0,24
SOUTHERN GAS NETWORKS 3.5% 16-10-30	EUR	600 000	602 865,21	0,24
Services aux collectivités			50 349 184,60	19,64
CYPRUS GOVERNMENT INTL BOND 3.25% 27-06-31	EUR	1 500 000	1 570 391,71	0,61
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.875% 28-05-31	EUR	2 400 000	2 480 301,04	0,97
EUROPEAN UNION 3.0% 04-12-34	EUR	2 750 000	2 782 410,82	1,09
EUROPEAN UNION 3.125% 04-12-30	EUR	1 750 000	1 807 432,36	0,70
EUROPEAN UNION 3.25% 04-02-50	EUR	1 300 000	1 320 292,72	0,51
EUROPEAN UNION 3.375% 05-10-54	EUR	500 000	500 925,96	0,20
EUROPEAN UNION 4.0% 04-04-44	EUR	900 000	1 011 993,66	0,39
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 4.375% 18-07-38	EUR	1 050 000	1 162 840,19	0,45
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 15-05-29	EUR	4 500 000	4 769 891,29	1,86
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.15% 15-11-31	EUR	10 000 000	10 032 338,12	3,92
LATVIA GOVERNMENT INTL BOND 3.0% 24-01-32	EUR	500 000	504 159,34	0,20
LATVIA GOVERNMENT INTL BOND 5.125% 30-07-34	USD	2 500 000	2 424 415,54	0,95
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.6% 15-05-41	EUR	4 000 000	4 075 166,09	1,59
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 1.75% 13-07-30	EUR	2 500 000	2 114 581,16	0,82
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.125% 24-09-31	EUR	2 200 000	2 183 525,32	0,85
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.25% 30-05-32	EUR	1 000 000	1 008 216,16	0,39
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.375% 22-03-31	EUR	1 800 000	1 886 062,64	0,74
SPAIN GOVERNMENT BOND 4.0% 31-10-54	EUR	1 775 000	1 886 725,07	0,74
TII 0 3/8 07/15/27	USD	10 000	12 050,19	0,00
UNITED KINGDOM GILT 4.625% 31-01-34	GBP	5 500 000	6 815 465,22	2,66
Services aux entreprises			5 061 464,30	1,97
CAISSE REFINANCEMENT HABITAT 0.01% 27-11-26	EUR	3 500 000	3 344 075,48	1,30
ELO 2.375% 25-04-25 EMTN	EUR	600 000	605 701,40	0,24
FCC SERVICIOS MEDIO AMBIENTE 3.715% 08-10-31	EUR	1 100 000	1 111 687,42	0,43
Services clientèle divers			1 377 865,63	0,54
AYVENS 3.875% 24-01-28	EUR	1 300 000	1 377 865,63	0,54
Services de télécommunication diversifiés			4 552 303,12	1,78
DEUTSCHE TELEKOM AG 3.25% 04-06-35	EUR	800 000	804 976,99	0,31
ILIAD 4.25% 15-12-29	EUR	700 000	719 165,99	0,28
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	EUR	1 800 000	1 705 936,73	0,67
TELEFONICA EUROPE BV 3.875% PERP	EUR	1 300 000	1 322 223,41	0,52
Services de télécommunication mobile			2 447 091,73	0,95
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	1 000 000	1 040 636,71	0,41
VODAFONE GROUP 3.25% 04-06-81	USD	1 500 000	1 406 455,02	0,54
Services financiers diversifiés			13 405 437,59	5,23
ARGENTA SPAARBANK 1.0% 13-10-26	EUR	1 400 000	1 378 869,21	0,54
BANCO DE CREDITO SOCIAL 4.125% 03-09-30	EUR	500 000	520 678,84	0,20
CAIXA GEN S A 0.375% 21-09-27	EUR	900 000	863 503,15	0,34
CAJAMAR CAJACAJAMAR CAJA SCC 3.375% 16-02-28	EUR	1 100 000	1 151 482,89	0,45
CIE DE FINANCEMENT FONCIER 3.125% 17-05-29	EUR	2 500 000	2 588 593,49	1,00
DEXIA 2.75% 18-01-29 EMTN	EUR	2 000 000	2 058 645,90	0,80
ENEL FINANCE INTL NV 6.8% 14-10-25	USD	1 000 000	994 798,00	0,39

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 0.0% 30-04-26	EUR	1 000 000	970 630,00	0,38
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 0.375% 21-04-36	EUR	1 100 000	788 040,45	0,31
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 3.75% 23-02-35	EUR	500 000	529 752,30	0,21
SOGECAP 4.125% PERP	EUR	1 500 000	1 560 443,36	0,61
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			1 812 690,57	0,71
EQUINIX EUROPE 2 FINANCING CORPORATION 3.25% 15-03-31	EUR	1 200 000	1 200 887,67	0,47
UNIBAIL RODAMCO SE 3.5% 11-09-29	EUR	600 000	611 802,90	0,24
TITRES DE CRÉANCES			51 863 631,62	20,23
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			51 863 631,62	20,23
Banques commerciales			5 025 099,24	1,96
CREDIT AGRICOLE SA 060125 OISEST 0.06	EUR	5 000 000	5 025 099,24	1,96
Services aux collectivités			46 838 532,38	18,27
FRAN TREA BILL BTF ZCP 29-01-25	EUR	15 000 000	14 969 065,59	5,85
FRENCH REPUBLIC ZCP 05-03-25	EUR	14 000 000	13 933 869,85	5,43
FRENCH REPUBLIC ZCP 12-02-25	EUR	15 000 000	14 952 828,81	5,83
FRENCH REPUBLIC ZCP 19-03-25	EUR	3 000 000	2 982 768,13	1,16
TITRES D'OPC			22 552 144,32	8,79
OPCVM			20 425 092,32	7,96
Gestion collective			20 425 092,32	7,96
LBPAM INFLATION FLEXIBLE Part I	EUR	350	4 057 970,00	1,58
OSTRUM ISR CASH EONIA Part Z2	EUR	36	378 992,16	0,15
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	1 516	15 988 130,16	6,23
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			2 127 052,00	0,83
Gestion collective			2 127 052,00	0,83
LBPAM ISR EURO HIGH YIELD I	EUR	200	2 127 052,00	0,83
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT			438 575,00	0,17
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			438 575,00	0,17
Services aux collectivités			438 575,00	0,17
LUXEMBOURG GOVERNMENT BOND 0.0% 28-04-30	EUR	500 000	438 575,00	0,17
Total			255 608 688,36	99,68

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/EUR/GBP/20250116	0,00	-79,81	GBP	57 121,44	EUR	-57 201,25
V/EUR/USD/20250116	5 403,18	0,00	USD	1 150 504,45	EUR	-1 145 101,27
V/GBP/EUR/20250116	1 874,55	0,00	EUR	8 717 951,40	GBP	-8 716 076,85
V/USD/EUR/20250116	0,00	-202 315,73	EUR	13 754 391,90	USD	-13 956 707,63
Total	7 277,73	-202 395,54		23 679 969,19		-23 875 087,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
AUST 10Y BOND 0325	65	0,00	-56 715,24	32 371 704,60
EURO BOBL 0325	-178	241 160,00	0,00	-20 979 080,00
EURO BUND 0325	-3	8 670,00	0,00	-400 320,00
EURO-OAT 0325	-112	317 050,00	0,00	-13 820 800,00
EURO SCHATZ 0325	-21	8 160,00	0,00	-2 246 685,00
FV CBOT UST 5 0325	68	0,00	-63 616,61	6 980 896,94
ICE 3M SONIA 1225	80	13 909,05	0,00	23 201 499,76
JAP GOVT 10 0325	-6	6 820,73	0,00	-5 239 794,71
LONG GILT FUT 0325	28	0,00	-83 309,14	3 129 511,37
TU CBOT UST 2 0325	-2	467,76	0,00	-397 120,96
US 10Y ULT 0325	-62	165 590,29	0,00	-6 664 775,47
XEUR FGBX BUX 0325	13	0,00	-108 420,00	1 724 840,00
Sous-total 1.		761 827,83	-312 060,99	17 659 876,53
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
E6R/0.0/FIX/2.0605	1 500 000	33 965,95	0,00	1 500 000,00
E6R/0.0/FIX/2.099	2 000 000	42 056,32	0,00	2 000 000,00
E6R/0.0/FIX/2.3599	10 050 000	0,00	-54 372,14	10 050 000,00
E6R/0.0/FIX/2.3785	5 000 000	0,00	-263 263,92	5 000 000,00
E6R/0.0/FIX/3.076	2 150 000	0,00	-400 333,01	2 150 000,00
E6R/0.0/FIX/3.374	5 400 000	0,00	-446 444,84	5 400 000,00
FIX/2.682/E6R/0.0	5 000 000	129 385,25	0,00	5 000 000,00
FIX/3.283/E6R/0.0	10 000 000	387 813,45	0,00	10 000 000,00
FIX/3.39/E6R/0.0	5 000 000	415 925,08	0,00	5 000 000,00
SWAP INFL 15/08/2026	7 000 000	0,00	-189 812,35	7 000 000,00
SWAP INFLA 15012053	1 000 000	179 207,09	0,00	1 000 000,00
SWAP INFLA 150824	8 000 000	0,00	-7 293,12	8 000 000,00
Sous-total 3.		1 188 353,14	-1 361 519,38	62 100 000,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		1 950 180,97	-1 673 580,37	79 759 876,53

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
RY EURJPY 0325	-20	0,00	-48 528,57	-2 489 719,75
Sous-total 1.		0,00	-48 528,57	-2 489 719,75
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	-48 528,57	-2 489 719,75

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
ITRAXX EUROPE S42 V1	-13 000 000	0,00	-261 473,33	-13 000 000,00
Sous-total 4.		0,00	-261 473,33	-13 000 000,00
Total		0,00	-261 473,33	-13 000 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	255 608 688,36
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-195 117,81
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	276 600,60
Total instruments financiers à terme - change	-48 528,57
Total instruments financiers à terme - crédit	-261 473,33
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 495 403,55
Autres passifs (-)	-1 454 392,72
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	256 421 180,08

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP	EUR	65 180,55715	113,49
Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I	EUR	5 290,00773	11 373,74
Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L	EUR	37 177,09849	111,35
Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X	EUR	15 985,02383	11 555,57

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	250 519 112,31	333 066 114,14
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	223 345 154,16	260 368 697,59
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	223 345 154,16	260 368 697,59
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	30 058 159,66
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	30 058 159,66
Titres de créances négo­ciables	0,00	30 058 159,66
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	24 072 160,22	31 991 717,70
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	24 072 160,22	31 991 717,70
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	3 101 797,93	10 647 539,19
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	1 916 969,71	9 092 723,12
Autres opérations	1 184 828,22	1 554 816,07
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	25 004 043,61	10 928 152,62
Opérations de change à terme de devises	22 384 627,72	2 776 870,65
Autres	2 619 415,89	8 151 281,97
COMPTES FINANCIERS	4 349 649,68	9 071 716,07
Liquidités	4 349 649,68	9 071 716,07
TOTAL DE L'ACTIF	279 872 805,60	353 065 982,83

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	248 668 042,35	318 946 567,03
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	6 241 698,47	0,00
Report à nouveau (a)	891 876,16	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 823 586,22	16 324 432,00
Résultat de l'exercice (a,b)	808 286,60	1 511 508,22
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	253 786 317,36	336 782 507,25
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 652 388,97	13 340 208,37
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	3 652 388,97	13 340 208,37
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 916 969,68	9 092 723,13
Autres opérations	1 735 419,29	4 247 485,24
DETTES	22 434 099,27	2 943 267,21
Opérations de change à terme de devises	22 300 818,82	2 777 787,21
Autres	133 280,45	165 480,00
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	279 872 805,60	353 065 982,83

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	0,00	12 228 720,00
LIFFE LG GILT 0323	0,00	450 380,39
XEUR FBTP BTP 0323	0,00	28 537 040,00
JAP GOVT 10 0323	0,00	5 164 811,68
XEUR FOAT EUR 0323	0,00	38 317 300,00
EURO BOBL 0323	0,00	64 820 000,00
TU CBOT UST 2 0323	0,00	3 074 490,53
XEUR FGBX BUX 0323	0,00	9 061 080,00
US 10Y ULT 0323	0,00	332 484,19
EURO BUND 0324	274 440,00	0,00
EURO-OAT 0324	26 696 530,00	0,00
EURO BTP 0324	12 629 900,00	0,00
SHORT EUR-BTP 0324	1 919 700,00	0,00
XEUR FGBX BUX 0324	3 968 160,00	0,00
CBOT USUL 30A 0324	1 330 313,90	0,00
EURO BOBL 0324	37 096 080,00	0,00
EURO SCHATZ 0324	31 324 230,00	0,00
US 10Y ULT 0324	10 683 530,98	0,00
RY EURJPY 0324	1 858 101,55	0,00
Options		
EUREX EURO BUND 02/2024 PUT 128.5	172 557,00	0,00
EUREX EURO BUND 02/2024 CALL 137	2 144 637,00	0,00
EUREX EURO BUND 02/2024 PUT 132.5	624 492,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
FIX/2.72/E6R/0.0	0,00	3 500 000,00
FIX/2.93/E6R/0.0	0,00	3 500 000,00
FIX/3.39/E6R/0.0	5 000 000,00	0,00
E6R/0.0/FIX/3.076	2 150 000,00	0,00
Credit Default Swaps		
ITRX EUR XOVER 5Y	0,00	4 500 000,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
I EURIBOR 3 0923	0,00	30 101 562,50
FGBL BUND 10A 0323	0,00	6 912 360,00
FV CBOT UST 5 0324	21 464 800,59	0,00
JAP GOVT 10 0324	13 188 808,71	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Options		
LIFFE 3M EURIBOR 09/2023 CALL 97.375	0,00	6 081 778,13
LIFFE 3M EURIBOR 09/2023 PUT 96.375	0,00	17 131 345,31
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 132.5	0,00	8 511 930,00
EUREX EURO BUND 01/2023 PUT 135	0,00	13 474 125,00
EUREX EURO BUND 02/2023 PUT 126.5	0,00	1 091 205,00
EUREX EURO BUND 02/2023 PUT 128	0,00	1 561 140,00
EUREX EURO BUND 02/2023 PUT 130	0,00	2 397 465,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
SWAP INFLA 15/10/31	3 000 000,00	3 000 000,00
SWAP INFLA 15012052	1 250 000,00	1 250 000,00
SWAP INFLA 15/08/42	2 750 000,00	2 750 000,00
SWAP INFLA 15/08/32	2 750 000,00	2 750 000,00
E6R/0.0/FIX/2.97	0,00	2 000 000,00
FIX/2.544/E6R/0.0	0,00	2 500 000,00
FIX/2.59/E6R/0.0	0,00	2 500 000,00
FIX/3.24/E6R/0.0	0,00	4 000 000,00
SWAP INFLA 15012053	1 000 000,00	0,00
FIX/-0.174/E6R/0.0	0,00	7 000 000,00
E6R/0.0/FIX/0.438	0,00	2 000 000,00
FIX/0.5967/E6R/0.0	0,00	13 000 000,00
SWAP INFL 15/08/2026	7 000 000,00	7 000 000,00
E6R/0.0/FIX/2.508	0,00	3 500 000,00
E6R/0.0/FIX/2.099	2 000 000,00	2 000 000,00
FIX/2.682/E6R/0.0	5 000 000,00	5 000 000,00
FIX/2.577/E6R/0.0	0,00	6 000 000,00
E6R/0.0/FIX/1.941	0,00	2 400 000,00
FIX/3.357/E6R/0.0	0,00	10 000 000,00
FIX/3.283/E6R/0.0	10 000 000,00	0,00
E6R/0.0/FIX/3.374	5 400 000,00	0,00
E6R/0.0/FIX/2.94	4 000 000,00	0,00
FIX/2.923/E6R/0.0	7 500 000,00	0,00
SWAP INFL 15/12/2024	25 000 000,00	0,00
FIX/2.946/E6R/0.0	0,00	4 000 000,00
Autres engagements		

COMPTES DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	175 319,40	13 272,02
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 076 816,86	3 509 327,13
Produits sur titres de créances	175 675,35	18 093,78
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	70 935,32	2 165,43
Produits sur instruments financiers à terme	636 102,44	2 010 514,98
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	5 134 849,37	5 553 373,34
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	5 160,86
Charges sur instruments financiers à terme	3 154 634,77	2 447 531,06
Charges sur dettes financières	9 020,23	93 969,50
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	3 163 655,00	2 546 661,42
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 971 194,37	3 006 711,92
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	935 255,50	1 420 849,65
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 035 938,87	1 585 862,27
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-227 652,27	-74 354,05
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	808 286,60	1 511 508,22

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Techniques et instruments utilisés

Actifs (hors dérivés intégrés)

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie - Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évalués à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché.

La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors-bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échange de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échange de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et / ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échange ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan

L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Frais de gestion

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à :

- a. pour la part I : 0,50 % TTC
- b. pour la part X : 0,50 % TTC
- c. pour la part L : 0,80 % TTC
- d. pour la part GP : 0,70 % TTC

Le taux global de frais de gestion (hors frais de transactions, de rétrocessions et frais de recherche sont compris dans le poste « frais de gestion et dotations aux amortissements ») est de :

- e. pour la part I : 0,35 % TTC sur l'actif net moyen annuel
- f. pour la part X : 0,14 % TTC sur l'actif net moyen annuel
- g. pour la part L : 0,70 % TTC sur l'actif net moyen annuel
- h. pour la part GP : 0,40 % TTC sur l'actif net moyen annuel

Le taux de frais cotisation AMF est de 0,00085 %.

Le taux de frais de recherche est de 0,02 %

Swing Pricing

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans le FCP, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du fonds, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant du FCP des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans le FCP. Ainsi, si un jour de calcul de la valeur liquidative (VL), le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus a minima trimestriellement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des fourchettes d'achat-vente.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats des différents porteurs, il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du « swing » à un moment donné dans le futur. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2 % de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Commission de surperformance

Des frais de gestion variables seront prélevés pour les parts I, au profit de la Société de Gestion. Ces frais de gestion correspondent à 20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes.

La surperformance correspond à la différence positive entre l'appréciation de la valeur liquidative du FCP

ajustée des souscriptions/rachats, et celle d'un fonds fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence (€STR capitalisé) majoré, sur une base annuelle, de 1,50 %, ajustée des souscriptions/rachats dans le FCP, sur la Période de Référence.

Des frais de gestion variables seront prélevés, au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes

: La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion, à la date de paiement de la commission de surperformance, dès lors que la surperformance est positive à la date de constatation. En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de gestion dès le rachat.

- Date de constatation de la commission de surperformance: dernière date de valeur liquidative du mois de décembre de chaque année.

La date de constatation de la commission de surperformance devient une date de paiement de la commission de surperformance si à cette date, une commission de surperformance est en mesure d'être payée à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts GP, I, L et X	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	336 782 507,25	342 784 026,36
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 353 028,54	33 885 237,96
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-102 065 045,06	-41 005 530,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 053 610,77	2 953 252,17
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14 947 111,37	-14 837 859,93
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	18 229 106,71	40 997 951,24
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-11 150 808,88	-11 601 124,51
Frais de transactions	-125 420,63	-162 256,37
Différences de change	-332 265,99	-130 108,03
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	24 436 198,96	-21 014 818,39
Différence d'estimation exercice N	1 003 230,64	-23 432 968,32
Différence d'estimation exercice N-1	23 432 968,32	2 418 149,93
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-7 483 421,81	3 327 875,39
Différence d'estimation exercice N	-1 850 274,11	5 633 147,70
Différence d'estimation exercice N-1	-5 633 147,70	-2 305 272,31
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 035 938,87	1 585 862,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	253 786 317,36	336 782 507,25

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	21 683 133,61	8,54
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 417 103,49	0,56
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	200 244 917,06	78,91
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	223 345 154,16	88,01
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	1 858 101,55	0,73
Taux	136 014 570,88	53,60
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	137 872 672,43	54,33
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	111 303 609,30	43,86
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	111 303 609,30	43,86

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	198 720 024,03	78,30	0,00	0,00	2 941 996,52	1,16	21 683 133,61	8,54
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 349 649,68	1,71
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	131 014 570,88	51,62	0,00	0,00	5 000 000,00	1,97	0,00	0,00
Autres opérations	88 803 609,30	34,99	0,00	0,00	22 500 000,00	8,87	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	9 975 107,10	3,93	22 504 380,87	8,87	48 209 990,42	19,00	42 227 373,32	16,64	100 428 302,45	39,57
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 349 649,68	1,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	33 243 930,00	13,10	37 096 080,00	14,62	65 674 560,88	25,88
Autres opérations	0,00	0,00	25 000 000,00	9,85	7 000 000,00	2,76	38 964 800,59	15,35	40 338 808,71	15,89

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 JPY		Devise 2 USD		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	16 207 415,47	6,39	2 957 797,23	1,17	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	1 556 919,10	0,61	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	44 838,30	0,02	1 982,44	0,00	39 361,28	0,02	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	17 777 339,46	7,00	2 960 051,38	1,17	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	1 858 101,55	0,73	12 013 844,88	4,73	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	13 188 808,71	5,20	21 464 800,59	8,46	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES	
Achat à terme de devise	1 556 919,10
Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	20 827 708,62
Souscriptions à recevoir	1 201,05
Dépôts de garantie en espèces	1 979 766,23
Coupons et dividendes en espèces	6 562,50
Collatéraux	631 886,11
TOTAL DES CRÉANCES	25 004 043,61
DETTES	
Vente à terme de devise	20 737 390,84
Fonds à verser sur achat à terme de devises	1 563 427,98
Rachats à payer	49 053,27
Frais de gestion fixe	69 943,66
Collatéraux	302,43
Autres dettes	13 981,09
TOTAL DES DETTES	22 434 099,27
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	2 569 944,34

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP		
Parts souscrites durant l'exercice	2 791,39589	286 691,25
Parts rachetées durant l'exercice	-4 402,15955	-450 670,12
Solde net des souscriptions/rachats	-1 610,76366	-163 978,87
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 384,10773	
Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I		
Parts souscrites durant l'exercice	21,00000	214 273,71
Parts rachetées durant l'exercice	-1 762,00000	-18 032 614,40
Solde net des souscriptions/rachats	-1 741,00000	-17 818 340,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 020,01000	
Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L		
Parts souscrites durant l'exercice	38 232,61172	3 852 063,58
Parts rachetées durant l'exercice	-672 601,28447	-67 345 185,59
Solde net des souscriptions/rachats	-634 368,67275	-63 493 122,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	577 439,36483	
Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-1 545,00000	-16 236 574,95
Solde net des souscriptions/rachats	-1 545,00000	-16 236 574,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 575,02383	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 728,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	401,25
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	198 472,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	11 716,85
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	468 490,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	13 727,47
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	204 639,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	30 078,78
Pourcentage de frais de recherche	0,02

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	431 905,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			1 398 685,49
	FR001400F5F6	BQ POSTALE 4.375% 17-01-30	1 398 685,49
TCN			0,00
OPC			24 072 160,22
	FR0013358025	LBPAM INFLATION FLEXIBLE I	5 665 335,00
	FR0013403680	LBPAM ISR EURO HIGH YIELD I	1 936 858,00
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH M	15 536 688,86
	FR0013188752	OSTRUM SRI CASH Part Z2	933 278,36
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			25 470 845,71

3.10. TABLEAU D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d’affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	891 876,16	0,00
Résultat	808 286,60	1 511 508,22
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 700 162,76	1 511 508,22
Parts LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 797,98	8 818,56
Total	4 797,98	8 818,56
Parts LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	157 222,89	332 568,22
Total	157 222,89	332 568,22
Parts LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-26 655,73	168 667,08
Total	-26 655,73	168 667,08
Parts LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	1 564 797,62	1 001 454,36
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 564 797,62	1 001 454,36

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	6 241 698,47	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 823 586,22	16 324 432,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	3 418 112,25	16 324 432,00
Parts LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-21 928,45	98 204,01
Total	-21 928,45	98 204,01
Parts LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-600 738,15	3 328 237,03
Total	-600 738,15	3 328 237,03
Parts LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-677 863,15	5 889 421,25
Total	-677 863,15	5 889 421,25
Parts LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	4 718 642,00	7 008 569,71
Capitalisation	0,00	0,00
Total	4 718 642,00	7 008 569,71

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	269 315 874,43	279 929 788,25	342 784 026,36	336 782 507,25	253 786 317,36
Parts LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP en EUR					
Actif net	1 578 731,74	1 841 818,93	2 027 356,74	2 025 793,19	1 970 930,02
Nombre de titres	15 698,30231	18 260,67375	20 084,81062	19 994,87139	18 384,10773
Valeur liquidative unitaire	100,56	100,86	100,93	101,31	107,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,54	-0,42	0,24	4,91	-1,19
Capitalisation unitaire sur résultat	1,74	0,07	0,36	0,44	0,26
Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I en EUR					
Actif net	37 391 347,96	37 452 801,64	74 069 661,27	68 683 205,81	53 996 204,55
Nombre de titres	3 714,01000	3 707,01000	7 322,01000	6 761,01000	5 020,01000
Valeur liquidative unitaire	10 067,64	10 103,23	10 116,02	10 158,71	10 756,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-55,33	-42,15	24,98	492,26	-119,66
Capitalisation unitaire sur résultat	180,07	12,51	41,22	49,18	31,31
Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L en EUR					
Actif net	75 777 993,35	114 265 222,29	118 593 641,94	121 208 166,08	60 930 713,30
Nombre de titres	756 486,89499	1 140 670,49077	1 186 528,35838	1 211 808,03758	577 439,36483
Valeur liquidative unitaire	100,17	100,17	99,95	100,02	105,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,54	-0,42	0,24	4,86	-1,17
Capitalisation unitaire sur résultat	1,34	-0,22	0,05	0,13	-0,04
Parts LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X en EUR					
Actif net	154 567 801,38	126 369 945,39	148 093 366,41	144 865 342,17	136 888 469,49
Nombre de titres	15 298,07117	12 437,02383	14 526,02383	14 120,02383	12 575,02383
Valeur liquidative unitaire	10 103,74	10 160,78	10 195,03	10 259,56	10 885,74
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	0,00	496,35	375,23
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,18	-42,22	25,07	0,00	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	70,92	124,43
Capitalisation unitaire sur résultat	96,80	33,66	62,88	0,00	0,00

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 3.2% PERP	USD	600 000	443 380,26	0,17
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 3.375% 28-08-28	EUR	2 000 000	2 082 946,56	0,83
DEUTSCHE BK 4.5% 01-04-25	USD	1 000 000	900 104,11	0,35
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	1 200 000	1 211 637,70	0,48
KFW 0 09/15/28	EUR	8 400 000	7 514 976,00	2,96
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 0.0% 15-09-31	EUR	4 000 000	3 313 680,00	1,30
MUNICH RE 1.25% 26-05-41	EUR	500 000	419 390,98	0,17
TOTAL ALLEMAGNE			15 886 115,61	6,26
AUTRICHE				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.25% 20-10-36	EUR	3 000 000	2 204 316,89	0,87
VILKSBANK WIEN AG 2.75% 06-10-27	EUR	1 500 000	1 524 893,03	0,59
TOTAL AUTRICHE			3 729 209,92	1,46
BELGIQUE				
ARGENTA SPAARBANK 1.0% 13-10-26	EUR	1 400 000	1 325 450,61	0,52
CRELAN 5.75% 26-01-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 101 726,71	0,44
EUROPEAN UNION 0.0% 04-10-28	EUR	2 700 000	2 410 371,00	0,95
EUROPEAN UNION 1.0% 06-07-32	EUR	2 900 000	2 568 400,53	1,01
EUROPEAN UNION 2.625% 04-02-48	EUR	1 250 000	1 194 960,79	0,47
EUROPEAN UNION 3.125% 04-12-30	EUR	1 750 000	1 820 580,08	0,72
KBC GROUPE 4.5% 06-06-26 EMTN	EUR	1 400 000	1 452 027,67	0,57
TOTAL BELGIQUE			11 873 517,39	4,68
BULGARIE				
BULGARIA GOVERNMENT INTL BOND 4.375% 13-05-31	EUR	2 100 000	2 223 766,25	0,88
TOTAL BULGARIE			2 223 766,25	0,88
CROATIE				
CROATIA GOVERNMENT INTL BOND 4.0% 14-06-35	EUR	3 000 000	3 272 567,38	1,29
TOTAL CROATIE			3 272 567,38	1,29
DANEMARK				
VESTAS WIND SYSTEMS AS 4.125% 15-06-31	EUR	400 000	414 749,87	0,17
TOTAL DANEMARK			414 749,87	0,17
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.5% 18-05-26	EUR	800 000	840 890,27	0,33
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	400 000	400 516,23	0,16
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	800 000	717 627,41	0,28
BANCO DE CREDITO SOCIAL 7.5% 14-09-29	EUR	800 000	858 740,72	0,34
BANKIA SA 3.75% 15-02-29 EMTN	EUR	1 300 000	1 341 498,85	0,53
BBVA 2.575% 22-02-29 EMTN	EUR	1 300 000	1 324 729,38	0,53
BBVA 4.125% 10-05-26	EUR	1 100 000	1 136 810,15	0,45
BBVA 6.0% PERP	EUR	1 000 000	999 434,18	0,39
CAIXABANK 2.375% 01-02-24 EMTN	EUR	2 000 000	2 041 806,03	0,80
CAJAMAR CAJACAJAMAR CAJA SCC 3.375% 16-02-28	EUR	1 100 000	1 145 607,66	0,45
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 4.375% 04-04-32	EUR	800 000	862 286,19	0,34
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 0.0% 30-04-26	EUR	6 700 000	6 283 930,00	2,48
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 0.2% 31-01-24	EUR	707 000	706 318,86	0,28
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 3.05% 31-10-27	EUR	500 000	509 866,67	0,20

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME D'ESPAGNE 1.8% 30/11/2024 IND	EUR	4 750 000	5 906 212,01	2,32
TELEFONICA EMISIONES SAU 4.183% 21-11-33	EUR	700 000	739 861,12	0,29
UNICAJA BAN 5.125% 21-02-29	EUR	1 200 000	1 287 731,84	0,51
TOTAL ESPAGNE			27 103 867,57	10,68
ETATS-UNIS				
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	1 500 000	1 488 282,12	0,59
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	1 300 000	1 298 138,09	0,51
FORD MOTOR CREDIT CO 3.021% 06-03-24	EUR	1 500 000	1 533 299,88	0,60
General Motors Financial Co Inc 5.15% 15-08-26	GBP	1 500 000	1 775 143,10	0,70
IHG FINANCE LLC 4.375% 28-11-29	EUR	400 000	416 673,31	0,17
MOLSON COORS BEVERAGE 1.25% 15-07-24	EUR	1 400 000	1 387 504,04	0,55
TAPESTRY 5.375% 27-11-27	EUR	900 000	937 812,37	0,37
TII 0 3/8 07/15/27	USD	10 000	10 844,24	0,00
UNITED STATES TREAS INFLATION BONDS 0.625% 15-07-32	USD	8 000 000	7 038 437,79	2,77
TOTAL ETATS-UNIS			15 886 134,94	6,26
FINLANDE				
CASTELLUM HELSINKI FINANCE 2.0% 24-03-25	EUR	800 000	785 395,02	0,31
DANSKE MORTGAGE BANK 3.5% 29-01-29	EUR	1 700 000	1 774 133,74	0,70
METSO CORPORATION 4.375% 22-11-30	EUR	500 000	519 675,25	0,20
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	1 400 000	1 449 961,18	0,57
TOTAL FINLANDE			4 529 165,19	1,78
FRANCE				
ACAFF 7 7/8 01/29/49	USD	1 400 000	1 270 509,66	0,51
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	1 000 000	995 422,19	0,40
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	1 300 000	1 255 377,46	0,49
AUCHAN 2.375% 25-04-25 EMTN	EUR	1 200 000	1 192 700,82	0,47
BFCM 3.0% 11-09-25 EMTN	EUR	1 900 000	1 905 309,10	0,75
BNP PAR 6.625% PERP	USD	1 000 000	919 200,40	0,36
BNP PAR CARDIF 1.0% 29-11-24	EUR	2 000 000	1 945 512,57	0,76
BPCE 0.625% 26-09-24 EMTN	EUR	2 500 000	2 445 201,43	0,96
BQ POSTALE 4.375% 17-01-30	EUR	1 300 000	1 398 685,49	0,55
CAISSE REFINANCEMENT HABITAT 0.01% 27-11-26	EUR	3 500 000	3 240 615,38	1,27
CAISSE REFINANCEMENT HABITAT 3.0% 11-01-30	EUR	3 800 000	3 956 569,37	1,56
CARMILA 5.5% 09-10-28 EMTN	EUR	1 400 000	1 471 096,90	0,58
CARREFOUR 4.375% 14-11-31 EMTN	EUR	900 000	960 801,10	0,38
CIE DE FINANCEMENT FONCIER 3.125% 17-05-29	EUR	5 200 000	5 386 281,48	2,13
CNP ASSURANCES 0.375% 08-03-28	EUR	800 000	709 531,21	0,28
CNP ASSURANCES 1.25% 27-01-29	EUR	700 000	627 317,66	0,25
COVIVIO 4.625% 05-06-32 EMTN	EUR	600 000	624 962,77	0,24
CROW EURO HOL 3.375% 15-05-25	EUR	1 400 000	1 397 802,00	0,55
DEXIA 0.0% 29-05-24 EMTN	EUR	1 300 000	1 280 487,00	0,51
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	500 000	511 605,66	0,20
ELIS EX HOLDELIS 1.75% 11-04-24	EUR	1 000 000	1 006 346,39	0,39
ENGIE 3.75% 06-09-27 EMTN	EUR	1 300 000	1 343 267,41	0,53
FORVIA 2.625% 15-06-25	EUR	1 200 000	1 181 403,00	0,46
IMERYS 4.75% 29-11-29 EMTN	EUR	1 100 000	1 124 829,58	0,44
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 07-09-33	EUR	1 200 000	1 254 916,98	0,49
ORANO SA 4.875% 23-09-24 EMTN	EUR	1 500 000	1 528 419,10	0,61
PSA BANQUE FRANCE 4.0% 21-01-27	EUR	500 000	517 760,89	0,20
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	1 300 000	1 280 318,82	0,51

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.375% 08-03-24	EUR	1 000 000	1 006 618,06	0,40
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.625% 11-04-25	EUR	1 300 000	1 284 821,86	0,51
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	1 400 000	1 358 463,72	0,53
SG E3R+0.45% 13-01-25 EMTN	EUR	1 400 000	1 417 103,49	0,55
SOGECAP SA 4.125% 29-12-49	EUR	1 000 000	1 024 811,37	0,41
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	600 000	620 059,33	0,25
VALEO 3.25% 22/01/24 EMTN	EUR	1 500 000	1 545 447,33	0,61
VEOLIA ENVIRONNEMENT 5.993% PERP	EUR	500 000	529 478,03	0,21
WORLDLINE 4.125% 12-09-28 EMTN	EUR	900 000	904 181,09	0,35
TOTAL FRANCE			52 423 236,10	20,65
GRECE				
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 1.5% 18-06-30	EUR	9 300 000	8 651 750,36	3,41
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 4.375% 18-07-38	EUR	2 050 000	2 295 388,08	0,90
PIRAEUS BANK 6.75% 05-12-29	EUR	700 000	739 086,85	0,29
TOTAL GRECE			11 686 225,29	4,60
HONGRIE				
HUNGARY GOVERNMENT INTL BOND 5.0% 22-02-27	EUR	1 400 000	1 541 204,58	0,61
TOTAL HONGRIE			1 541 204,58	0,61
ITALIE				
ATLANTIA EX AUTOSTRADE 1.625% 03-02-25	EUR	1 800 000	1 776 725,75	0,70
AUTOSTRADE 5 7/8 2024	EUR	1 900 000	1 978 409,16	0,78
BANCO BPM 1.625% 18-02-25 EMTN	EUR	1 000 000	988 572,05	0,39
BANCO BPM 2.5% 21-06-24 EMTN	EUR	1 500 000	1 507 316,97	0,59
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	600 000	621 649,69	0,25
BPER BANCA 3.75% 22-10-27	EUR	1 000 000	1 029 688,52	0,41
FCA BANK 4.25% 24-03-24 EMTN	EUR	1 600 000	1 653 334,82	0,65
INTE 3.625% 30-06-28	EUR	1 200 000	1 253 065,41	0,50
INTE 4.375% 29-08-27 EMTN	EUR	1 300 000	1 354 731,31	0,53
INTE 4.5% 02-10-25 EMTN	EUR	800 000	824 419,54	0,32
INTE 7.0% 21-11-25	USD	2 000 000	1 871 428,35	0,74
INTESA SANPAOLO 6.25% PERP	EUR	1 400 000	1 415 612,46	0,56
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.3% 15-05-28	EUR	4 500 000	5 575 138,69	2,19
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.4% 26-05-25	EUR	2 000 000	1 969 846,75	0,78
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	1 100 000	1 142 135,59	0,45
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	800 000	826 057,75	0,32
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.375% 01-02-30	EUR	900 000	931 109,42	0,37
UNICREDIT 4.875% 20-02-29 EMTN	EUR	1 000 000	1 042 109,04	0,41
TOTAL ITALIE			27 761 351,27	10,94
LETTONIE				
LATVIA GOVERNMENT INTL BOND 3.5% 17-01-28	EUR	2 500 000	2 640 493,84	1,05
LATVIA GOVERNMENT INTL BOND 3.875% 12-07-33	EUR	1 700 000	1 813 981,61	0,71
TOTAL LETTONIE			4 454 475,45	1,76
LITUANIE				
LITHUANIA GOVERNMENT INTL BOND 3.875% 14-06-33	EUR	2 200 000	2 358 031,47	0,93
TOTAL LITUANIE			2 358 031,47	0,93

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
EFSF 3 09/04/34	EUR	4 000 000	4 139 392,13	1,63
LOGICOR FINANCING SARL 0.75% 15-07-24	EUR	1 400 000	1 373 014,43	0,55
TOTAL LUXEMBOURG			5 512 406,56	2,18
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	700 000	721 374,10	0,28
ENEL FINANCE INTL NV 6.8% 14-10-25	USD	1 000 000	942 626,37	0,37
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.25% 13-10-24	EUR	700 000	660 534,08	0,26
JDE PEET S BV 4.5% 23-01-34	EUR	400 000	421 934,14	0,17
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	EUR	1 800 000	1 594 837,18	0,63
UPJOHN FINANCE BV 1.023% 23-06-24	EUR	1 500 000	1 485 423,69	0,58
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.375% PERP	EUR	1 200 000	1 209 696,59	0,48
TOTAL PAYS-BAS			7 036 426,15	2,77
PEROU				
PERUVIAN GOVERNMENT INTL BOND 1.25% 11-03-33	EUR	2 000 000	1 597 395,19	0,63
TOTAL PEROU			1 597 395,19	0,63
POLOGNE				
POLAND GOVERNMENT INTL BOND 3.625% 29-11-30	EUR	3 600 000	3 721 559,51	1,46
TOTAL POLOGNE			3 721 559,51	1,46
PORTUGAL				
CAIXA GEN 0.375% 21-09-27 EMTN	EUR	900 000	833 531,02	0,33
TOTAL PORTUGAL			833 531,02	0,33
ROUMANIE				
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 1.75% 13-07-30	EUR	2 500 000	2 048 324,18	0,80
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.0% 14-04-33	EUR	1 500 000	1 147 689,34	0,45
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.0% 27-09-26	EUR	2 500 000	2 603 519,95	1,03
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.5% 18-09-28	EUR	3 000 000	3 137 697,70	1,24
TOTAL ROUMANIE			8 937 231,17	3,52
ROYAUME-UNI				
AVIVA PLC 3.875% 03-07-44	EUR	1 200 000	1 213 549,05	0,48
UNITED KINGDOM GILT INFLATION LINKED 0.125% 22-03-51	GBP	1 000 000	1 182 654,13	0,47
TOTAL ROYAUME-UNI			2 396 203,18	0,95
SLOVAQUIE				
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 0.375% 21-04-36	EUR	2 500 000	1 733 882,99	0,68
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 3.75% 23-02-35	EUR	3 000 000	3 190 110,82	1,26
TOTAL SLOVAQUIE			4 923 993,81	1,94
SLOVENIE				
SLOVENIA GOVERNMENT INTL BOND 5.0% 19-09-33	USD	3 000 000	2 810 884,29	1,11
TOTAL SLOVENIE			2 810 884,29	1,11
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			222 913 249,16	87,84
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			222 913 249,16	87,84

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LBPAM INFLATION FLEXIBLE I	EUR	500	5 665 335,00	2,23
LBPAM ISR EURO HIGH YIELD I	EUR	200	1 936 858,00	0,76
OSTRUM SRI CASH M	EUR	1 529	15 536 688,86	6,12
OSTRUM SRI CASH Part Z2	EUR	92	933 278,36	0,37
TOTAL FRANCE			24 072 160,22	9,48
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			24 072 160,22	9,48
TOTAL Organismes de placement collectif			24 072 160,22	9,48
Titres mis en dépôt				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
LUXEMBOURG GOVERNMENT BOND 0.0% 28-04-30	EUR	500 000	431 905,00	0,17
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			431 905,00	0,17
TOTAL Titres mis en dépôt			431 905,00	0,17
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CBOT USUL 30A 0324	USD	-11	-118 250,12	-0,05
EURO BOBL 0324	EUR	-311	-394 940,00	-0,15
EURO BTP 0324	EUR	-106	-303 020,00	-0,12
EURO BUND 0324	EUR	-2	-9 440,00	0,00
EURO-OAT 0324	EUR	-203	-458 090,00	-0,18
EURO SCHATZ 0324	EUR	-294	-85 310,00	-0,03
FV CBOT UST 5 0324	USD	218	496 452,50	0,19
JAP GOVT 10 0324	JPY	-14	-132 277,21	-0,05
RY EURJPY 0324	JPY	-15	15 904,57	0,01
SHORT EUR-BTP 0324	EUR	-18	-11 340,00	-0,01
US 10Y ULT 0324	USD	-100	-324 692,78	-0,13
XEUR FGBX BUX 0324	EUR	-28	3 720,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-1 321 283,04	-0,52
TOTAL Engagements à terme fermes			-1 321 283,04	-0,52
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
EUREX EURO BUND 02/2024 CALL 137	EUR	-30	-26 100,00	-0,01
EUREX EURO BUND 02/2024 PUT 128.5	EUR	-30	29 100,00	0,01
EUREX EURO BUND 02/2024 PUT 132.5	EUR	-30	18 600,00	0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			21 600,00	0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels			21 600,00	0,01

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E6R/0.0/FIX/2.099	EUR	2 000 000	108 259,47	0,04
E6R/0.0/FIX/2.94	EUR	4 000 000	-148 486,93	-0,06
E6R/0.0/FIX/3.076	EUR	2 150 000	-329 187,21	-0,13
E6R/0.0/FIX/3.374	EUR	5 400 000	-402 107,85	-0,16
FIX/2.682/E6R/0.0	EUR	5 000 000	72 680,00	0,03
FIX/2.923/E6R/0.0	EUR	7 500 000	151 029,29	0,06
FIX/3.283/E6R/0.0	EUR	10 000 000	354 927,78	0,14
FIX/3.39/E6R/0.0	EUR	5 000 000	375 330,33	0,15
SWAP INFL 15/08/2026	EUR	7 000 000	-172 460,40	-0,07
SWAP INFL 15/12/2024	EUR	25 000 000	-1 817,50	0,00
SWAP INFLA 15/08/32	EUR	2 750 000	-68 469,78	-0,03
SWAP INFLA 15/08/42	EUR	2 750 000	57 010,25	0,03
SWAP INFLA 15/10/31	EUR	3 000 000	-385 456,50	-0,15
SWAP INFLA 15012052	EUR	1 250 000	-227 433,12	-0,09
SWAP INFLA 15012053	EUR	1 000 000	65 591,10	0,02
TOTAL Swaps de taux			-550 591,07	-0,22
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-550 591,07	-0,22
TOTAL Instruments financier à terme			-1 850 274,11	-0,73
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-59 109,35	-53 509,57	-0,02
APPEL MARGE CACEIS	JPY	18 123 125	116 372,64	0,04
APPEL MARGE CACEIS	EUR	1 236 820	1 236 820,00	0,49
TOTAL Appel de marge			1 299 683,07	0,51
Créances			25 004 043,61	9,86
Dettes			-22 434 099,27	-8,84
Comptes financiers			4 349 649,68	1,71
Actif net			253 786 317,36	100,00
Parts LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X	EUR	12 575,02383	10 885,74	
Parts LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I	EUR	5 020,01000	10 756,19	
Parts LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L	EUR	577 439,36483	105,51	
Parts LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP	EUR	18 384,10773	107,20	

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500DZUDL2HLQWCG29

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



OUI



NON

Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d’investissement durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

Pour les investissements en "titres d'États" (obligations souveraines) :

La démarche ISR visait à évaluer les titres selon des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, sans toutefois que les résultats de cette évaluation ne soient pris en compte de manière mesurable pour la construction du portefeuille. **Ces titres d'États pouvaient représenter 61,9% % maximum de l'actif net du Produit Financier.**

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités))+ (Bloomberg Global Aggregate Corporate (en euro))+ (ICE BofA Global High Yield)] et faisant l'objet d'une analyse ESG ²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 25% des valeurs (comprenant les filtres suivants

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

	<p>: liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT³).</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 était le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 607 1334 801"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Score Great Moyen</td> <td>7.41</td> <td>6.82</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</p>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	7.41	6.82			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*								
Score Great Moyen	7.41	6.82								
<p>Indicateurs Clés de Performance</p>	<p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d'analyse sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. - Mixité au sein des organes de gouvernance : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. <p>Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 1435 1334 1765"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille</th> <th>Score cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Trajectoire Net Zero</td> <td>28.83 %</td> <td>12.7 %</td> </tr> <tr> <td>Mixité au sein des organes de gouvernance</td> <td>40.16 Average % Of Women in Board</td> <td>38.52 Average % Of Women in Board</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Trajectoire Net Zero	28.83 %	12.7 %	Mixité au sein des organes de gouvernance	40.16 Average % Of Women in Board	38.52 Average % Of Women in Board
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Trajectoire Net Zero	28.83 %	12.7 %								
Mixité au sein des organes de gouvernance	40.16 Average % Of Women in Board	38.52 Average % Of Women in Board								

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	<p>L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 5% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus.</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, au 31/12/2024, le produit financier était investi à hauteur de 31,84% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 25%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 25%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 25% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

	2023	2022
Méthodologie	<i>Note Moyenne</i>	<i>Note Moyenne</i>
Score limite/ Score cible	7.1	7.13
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	7.51	7.4

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2023	2022
Indicateur	<i>Trajectoire Net Zero</i>	<i>Trajectoire Net Zero</i>
Description indicateur	<i>Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.</i>	<i>Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.</i>
Produit financier	27.87 %	9.34 %
Valeur comparable	18.94 %	21.63 %

Indicateur 2

	2023	2022
Indicateur	<i>Droits Humains</i>	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements</i>

	<i>dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>	<i>dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>
Produit financier	77.09 %	77.64 %
Valeur Comparable	52.65 %	60.43 %

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023	2022
Poids des investissements durables	40,29%	18,29%

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;

⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/le-label-greenfin)

- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

¹¹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

- — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion:

¹³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁵

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissemment-durabilite> .

Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		6,23%	France
BTF 0% 29-01-25	Obligations	Gouvernement	5,84%	France
BTF 0% 12-02-25	Obligations	Gouvernement	5,83%	France
BTF 0% 05-03-25	Obligations	Gouvernement	5,43%	France
BTPS 3.150% 15-11-31	Obligations	Gouvernement	3,91%	Italie
KFW 0% 15-09-28	Obligations	Finance	3,01%	Allemagne
UK TSY GILT 4.625% 31-01-34	Obligations	Gouvernement	2,66%	Royaume-Uni
CA SA 06-01-25 ESTR+6BP (05-11-24)	Obligations	Finance	1,96%	France
BTPS I/L 1.500% 15-05-29	Obligations	Gouvernement	1,86%	Italie
DEUTSCHLAND REP 2.600% 15-05-41	Obligations	Gouvernement	1,59%	Allemagne
LBPAM INFLATION FLEXIBLE I	OPC		1,58%	France
KFW 2.750% 20-02-31	Obligations	Finance	1,38%	Allemagne
CSSE REFIN L'HAB 0.010% 27-11-26	Obligations	Finance	1,3%	France
BTF 0% 19-03-25	Obligations	Gouvernement	1,16%	France
EUROPEAN UNION 3.000% 04-12-34	Obligations	Gouvernement	1,09%	Supranational



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 27% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 63,37%.

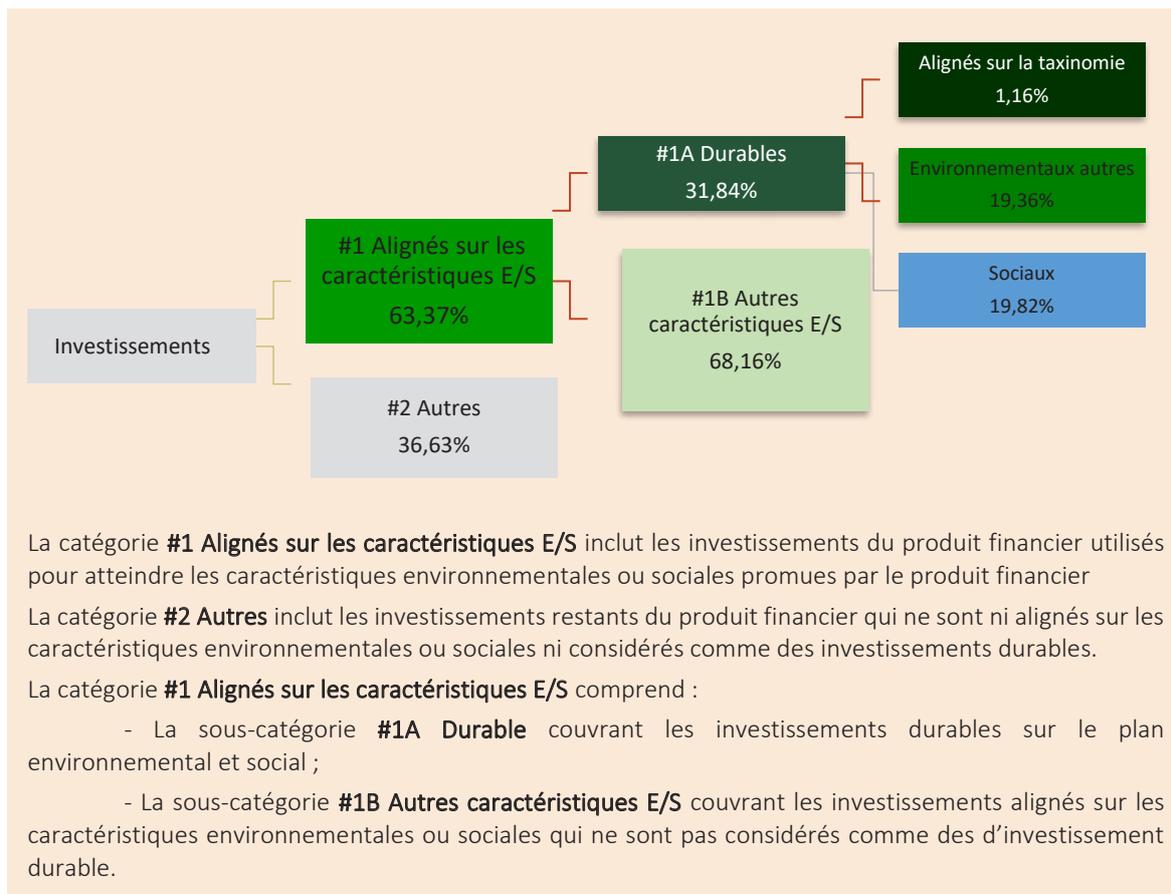
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 5% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 31,84% de son actif net au 31/12/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 19,36% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 19,82% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁸.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 1,16% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des d'investissement durable.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en obligations, qui représentait 90,89% de l'AuM :

Bics1	Poids
Communications	2,73%
Biens de consommation cycliques	4,81%
Bien de consommation non cycliques	1,37%
Finance	36,89%
Gouvernement	39,77%
Industrie	1,77%
Services aux collectivités	1,86%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 9,11% de l'AuM :

Autres	Poids
OPC	2,41%
Autres et liquidités	6,77%
Produits dérivés	-0,07%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 1,57% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁹ ?

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

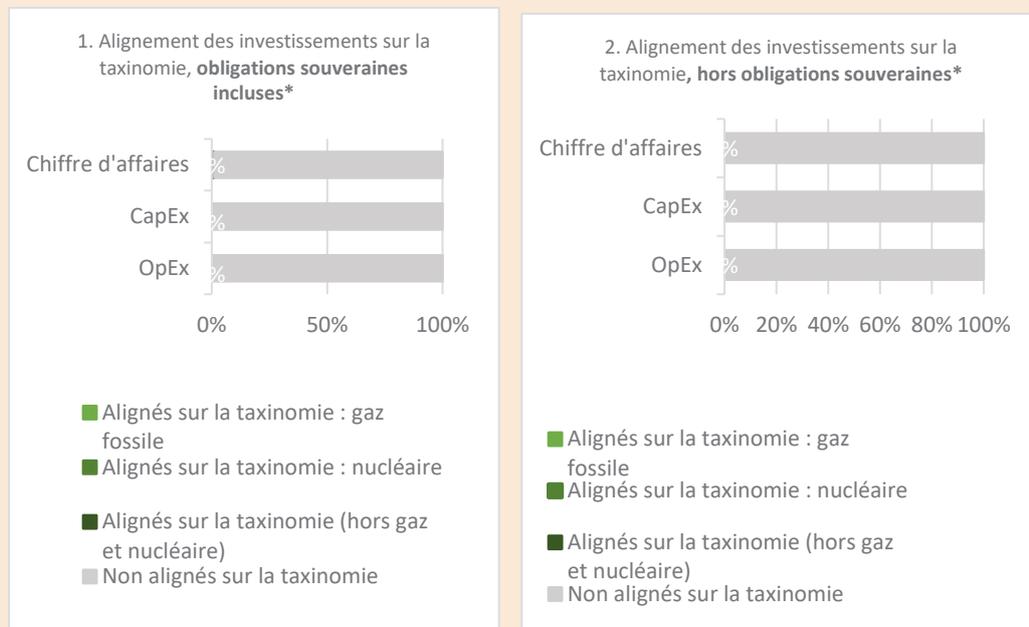
Non

¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 38,97%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,11% % et 0,17% % respectivement au 31/12/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 5% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 19,36% au 31/12/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 5% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 19,82% au 31/12/2024



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 36,63% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de

gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Non applicable



LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT
36, Quai Henri IV
75004 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.05.12 18:04:57 +0200

